



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 43 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2005*

* Le présent rapport est une version préliminaire des sections du rapport du Conseil économique et social sur sa session d'organisation pour 2005 et aux reprises de cette session ainsi que sur sa session de fond de 2005. La section concernant la reprise de la session de fond paraîtra en tant qu'additif au présent rapport. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément n° 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/3/Rev.1).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session d'organisation et aux reprises de cette session pour 2005 ainsi qu'à sa session de fond de 2005 ont été publiées sous les cotes E/2005/INF/2 et Add.1. Celles adoptées à la reprise de la session de fond seront publiées sous la cote E/2005/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive en tant que *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2005* (E/2005/99).



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).	9
III. Débat de haut niveau.	12
Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir	12
IV. Débat consacré aux activités opérationnelles	24
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement	24
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil	25
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.	26
V. Débat consacré aux questions de coordination	28
Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire	28
VI. Débat consacré aux affaires humanitaires	32
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	32
VII. Débat général.	35
A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	35
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.	38
2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010	39
B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions	42
1. Rapports des organes de coordination.	45
2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.	45
3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique	45

4.	Programme à long terme d'aide à Haïti	46
5.	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	47
6.	Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications	47
7.	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	48
8.	Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit	48
9.	Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes	49
C.	Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 de l'Assemblée générale	49
D.	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	50
E.	Coopération régionale	52
F.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé	55
G.	Organisations non gouvernementales	57
H.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement	59
1.	Développement durable	60
2.	Science et technique au service du développement	62
3.	Statistiques	63
4.	Établissements humains	64
5.	Environnement	64
6.	Population et développement	65
7.	Administration publique et développement	65
8.	Coopération internationale en matière fiscale	66
9.	Forum des Nations Unies sur les forêts	66
10.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions	67
11.	Cartographie	67
12.	Les femmes et le développement	68
13.	Transport de marchandises dangereuses	68
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	69
1.	Promotion de la femme	69
2.	Développement social	71
3.	Prévention du crime et justice pénale	73

4.	Stupéfiants.....	76
5.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	78
6.	Application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.....	78
7.	Droits de l'homme.....	78
8.	Instance permanente sur les questions autochtones.....	91
VIII.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.....	94
IX.	Questions d'organisation.....	96
A.	Session d'organisation.....	96
B.	Reprise de la session d'organisation.....	100
C.	Session de fond.....	103
 Annexes		
I.	Ordres du jour de la session d'organisation pour 2005, de la reprise de cette session ainsi que de la session de fond de 2005.....	105
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations.....	108
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et connexes.....	112
IV.	Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement.....	156

Chapitre premier

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

En 2005, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. Les paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions sont résumés ci-après.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (point 1)

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Par sa **décision 2005/243**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer, à sa soixantième session, sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif, qui serait porté de 68 à 69 États.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (point 5)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies

Par sa **résolution 2005/4**, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les États et les organisations compétentes, de continuer à mettre en place des mécanismes mieux adaptés pour l'utilisation de moyens de réserve en cas d'urgence, y compris, le cas échéant, de moyens d'action humanitaire régionaux, sous l'égide des Nations Unies, notamment en concluant des accords formels avec les organisations régionales compétentes, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, par son intermédiaire.

Par la même résolution, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'améliorer le Fonds central autorenouvelable d'urgence, par exemple en introduisant éventuellement une composante dons fondée sur des contributions volontaires, et prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur cette question, que l'Assemblée examinerait à sa soixantième session. Il a également prié le Secrétaire général de rendre compte des progrès réalisés dans l'application et le suivi de la résolution dans son prochain rapport au Conseil et à l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé (point 11)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé

Par sa **résolution 2005/51**, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13)

Développement durable [point 13 a)]

Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable

Par sa **résolution 2005/6**, le Conseil a invité les gouvernements, institutions et autres organismes donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la Commission du développement durable et recommandé à l'Assemblée générale de décider que l'aide aux participants de pays en développement, les pays les moins développés en priorité, et de pays en transition pourrait être financée par le Fonds d'affectation spéciale destiné à couvrir les frais de voyage sur des fonds désignés à cet effet.

Établissements humains [point 13 d)]

Par sa **décision 2005/298**, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2005/60) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixantième session.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14)

Promotion de la femme [point 14 a)]

Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Par sa **décision 2005/232**, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, y compris à la manifestation de haut niveau

qu'elle organiserait sur l'examen de la Déclaration du Millénaire, la « Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes », que la Commission a adoptée à sa quarante-neuvième session.

Développement social [point 14b)]

Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

Par sa **décision 2005/234**, le Conseil a décidé, conformément à sa résolution 2004/58 du 23 juillet 2004 et à la demande de la Commission du développement social, de transmettre à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, y compris à la manifestation de haut niveau qu'elle organiserait sur l'examen de la Déclaration du Millénaire, la « Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social », résultat de la Réunion plénière de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action et du texte issu de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui avait été adoptée par la Commission à sa quarante-troisième session.

Prévention du crime et justice pénale [point 14c)]

Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Par sa **résolution 2005/15**, le Conseil a fait sienne la Déclaration de Bangkok adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, telle qu'approuvée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et prié le Secrétaire général de saisir l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, d'un rapport sur la suite donnée à la résolution.

Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale

Par sa **résolution 2005/17**, le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant (E/CN.15/2005/6) et prié ce dernier de transmettre à l'Assemblée générale les rapports de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de lui rendre compte de la suite donnée à la résolution dans le rapport sur les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime

Par sa **résolution 2005/19**, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'application de la résolution.

Stupéfiants [point 14d)]**Appui aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants**

Par sa **résolution 2005/24**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution qui y était joint.

Droits de l'homme [point 14g)]**Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire**

Par sa **résolution 2005/30**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/35 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, dans laquelle la Commission a adopté le texte des Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, et a notamment recommandé à l'Assemblée générale d'adopter ces Principes fondamentaux et directives.

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

Par sa **décision 2005/255**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/2 de la Commission des droits de l'homme, en date du 7 avril 2005, approuvé la décision de la Commission de créer un groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et approuvé également la demande faite par la Commission au Groupe de travail pour que, tous les ans, il lui fasse rapport ainsi qu'à l'Assemblée générale.

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Par sa **décision 2005/257**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/10 de la Commission des droits de l'homme, en date du 14 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de proroger d'un an encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, tel qu'il était énoncé dans la résolution 1992/58 de la Commission, en date du 3 mars 1992, de prier le Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, lors de sa soixantième session, et de lui faire rapport à elle-même, à sa soixante-deuxième session, en intégrant une perspective sexospécifique dans tous ses travaux.

Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée

Par sa **décision 2005/258**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/11 de la Commission des droits de l'homme, en date du 14 avril 2005, fait sienne la décision de la Commission de proroger d'une année encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de

Corée, tel qu'il était énoncé dans la résolution 2004/13 de la Commission, en date du 15 avril 2004.

Le Conseil a également approuvé la demande faite par la Commission au Rapporteur spécial pour qu'il rende compte de ses conclusions et recommandations à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa soixante-deuxième session, ainsi que la demande faite au Secrétaire général pour qu'il fournisse au Rapporteur spécial toute l'aide nécessaire dans l'exercice de son mandat.

Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme

Par sa **décision 2005/260**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/19 de la Commission des droits de l'homme, en date du 14 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier l'expert indépendant de faire rapport à l'Assemblée générale au sujet de la question des effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance de tous les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.

Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats

Par sa **décision 2005/263**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/33 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats de présenter un rapport sur les activités relevant de son mandat à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa soixante-deuxième session.

Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Par sa **décision 2005/265**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/39 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, et approuvé la demande adressée par la Commission au Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants pour qu'il présente à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, un rapport d'activité sur les tendances et l'évolution générales concernant son mandat, et lui présente à elle-même, à sa soixante-deuxième session, un rapport complet regroupant toutes les réponses des gouvernements reçues dans une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

L'élimination de la violence contre les femmes

Par sa **décision 2005/266**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/41 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences de présenter un rapport oral à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Droits de l'homme et questions relatives aux populations autochtones

Par sa **décision 2005/270**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/51 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa sixième session, un rapport sur ses activités.

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Par sa **décision 2005/272**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/64 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prolonger le mandat du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, pour une période de trois ans.

Le Conseil a également fait sienne la demande adressée par la Commission au Secrétaire général pour qu'il fournisse au Rapporteur spécial toute l'assistance humaine et financière dont il avait besoin pour s'acquitter utilement de son mandat, avec efficacité et célérité, et pour pouvoir présenter un rapport d'activité à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa sixième session.

Composition du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Par sa **décision 2005/274**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/72 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et appelé l'attention de l'Assemblée générale sur cette résolution en ce qui concerne l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines.

Le Conseil a fait siennes les décisions de la Commission :

a) D'inviter l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires appropriés, notamment le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité du programme et de la coordination et la Cinquième Commission de l'Assemblée, à tenir dûment compte de la résolution 2005/72 de la Commission des droits de l'homme et du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme » (JIU/REP/2003/6) – transmis à l'Assemblée dans une note du Secrétaire général (A/59/65 E/2004/48 et Add.1) –, en particulier de toute question ou recommandation concernant l'organisation, la gestion, la direction exécutive, la structure, l'administration, le financement et d'autres aspects techniques de la gestion des ressources humaines qui y figurait et n'était pas mentionnée dans ladite résolution;

b) De prier le Corps commun d'inspection d'aider la Commission des droits de l'homme à surveiller systématiquement la mise en œuvre de sa résolution 2005/72 et de présenter à celle-ci, à sa sixième session, et à l'Assemblée générale, à sa sixième session, un rapport de suivi complet sur la mise en œuvre des décisions de la Commission et d'autres organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies concernant la gestion, les programmes et

l'administration du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en s'attachant notamment à leurs effets sur les politiques de recrutement et la composition du personnel, rapport dans lequel figurerait, au besoin, toute proposition concrète de mesures correctives en vue d'assurer la mise en œuvre des résolutions pertinentes des organes intergouvernementaux, y compris la résolution 2005/72 de la Commission.

Services consultatifs et assistance technique pour le Burundi

Par sa **décision 2005/275**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/75 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier l'expert indépendant chargé d'accompagner le Gouvernement burundais dans ses efforts d'amélioration de la situation des droits de l'homme de continuer à examiner la situation des droits de l'homme au Burundi et de lui demander de soumettre un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et de lui faire rapport à elle-même, à sa soixante deuxième session.

Assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme

Par sa **décision 2005/276**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/76 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa soixante deuxième session, sur l'assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme, en se référant notamment à la Section des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Coopération technique et services consultatifs au Népal

Par sa **résolution 2005/277**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/78 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de prier le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa soixante deuxième session, un rapport sur la situation des droits de l'homme et les activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris en matière de coopération technique, au Népal.

Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Par sa **décision 2005/279**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/80 de la Commission des droits de l'homme, en date du 21 avril 2005, et fait sienne la décision de la Commission de nommer, pour une période de trois ans, un rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, dont le mandat était énoncé dans ladite résolution.

Le Conseil a également fait sienne la demande adressée par la Commission au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'il lui soit régulièrement fait rapport, ainsi qu'à l'Assemblée générale, sur l'application de sa résolution 2005/80.

Situation des droits de l'homme au Soudan

Par sa **décision 2005/280**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/82 de la Commission des droits de l'homme, en date du 21 avril 2005, et approuvé la décision de la Commission d'établir un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan pour une année, afin de suivre la situation des droits de l'homme au Soudan, et de prier le Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et de lui faire rapport à elle-même, à sa soixante deuxième session.

**Coopération technique et services consultatifs
en République démocratique du Congo**

Par sa **décision 2005/282**, le Conseil a pris note de la résolution 2005/85 de la Commission des droits de l'homme, en date du 21 avril 2005, et approuvé la décision de la Commission :

a) De proroger d'une année le mandat de l'expert indépendant chargé de fournir une assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le domaine des droits de l'homme et de prier le Secrétaire général de fournir toute l'assistance nécessaire à l'expert indépendant pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat;

b) De demander à l'expert indépendant de soumettre un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et de lui faire rapport à elle-même, à sa soixante deuxième session;

c) De renouveler la demande adressée au Secrétaire général pour qu'il fournisse des services consultatifs à la République démocratique du Congo dans le domaine des droits de l'homme.

**Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme
en Afghanistan**

Par sa **décision 2005/293**, le Conseil économique et social a pris acte de la déclaration faite par le Président de la Commission des droits de l'homme, à la 60^e séance de la Commission, le 21 avril 2005, au sujet de la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme en Afghanistan, que la Commission a adoptée par consensus, et souscrit à la demande adressée par la Commission au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'il soit fait rapport à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, et à elle-même, à sa soixante deuxième session, sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et sur les résultats de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, particulièrement en ce qui concerne le développement des capacités nationales en la matière.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 88 de l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, du paragraphe 32 du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en vue de l'examen de 2005 des progrès faits dans l'application de la Déclaration du Millénaire et intitulé « Dans une liberté plus grande développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), et du paragraphe 69 b) du Consensus de Monterrey, le Conseil économique et social a tenu, le 18 avril 2005, à ses 5^e et 6^e séances plénières, une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (Les débats sont résumés dans les comptes rendus analytiques correspondants, E/2005/SR.5 et 6). Il était saisi d'une note du Secrétaire général intitulée : Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire (E/2005/50).
2. À la 5^e séance plénière, le 18 avril 2005, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole.
4. Toujours à la même séance, le Président du Conseil a présenté les intervenants suivants qui se sont exprimés au nom de différentes instances gouvernementales : Trevor Manuel, Président du Comité du développement, et Mary Whelan, Présidente du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.
5. À la même séance, Agustin Carstens, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), a fait une déclaration.
6. Après ces exposés, le Conseil a suspendu la séance plénière pour tenir une série de tables rondes (A à F).

Tables rondes

7. La table ronde A, présidée par M^{me} Carin Jämtin, Ministre suédoise de la coopération internationale pour le développement, et M. Elias Saba, Ministre libanais des finances, avait pour thème : « Les politiques et les stratégies ».
8. La table ronde B, présidée par S. E. M. Willy Kiekens, Administrateur en chef du Fonds monétaire international (FMI) et S. E. M^{me} Séraphine Wakana, Ministre burundaise de la planification, du développement et de la reconstruction, avait pour thème : « Les politiques et les stratégies ».
9. La table ronde C, présidée par S. E. M. Fernando Canales Clariond, Ministre mexicain de l'économie, et S. E. M^{me} Mary Whelan, Présidente du Conseil du

commerce et du développement de la CNUCED, avait pour thème : « Le commerce, les investissements et les flux d'investissements privés ».

10. La table ronde D, présidée par S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre sénégalais des finances, S. E. Abdul Hafeez Sheikh, Ministre pakistanais de la privatisation et de l'investissement, et M. Eckhard Karl Deutscher, Directeur exécutif de la Banque mondiale (Allemagne), avait pour thème : « Le commerce, les investissements et les flux d'investissements privés ».

11. La table ronde E, présidée par S. H. M. Manuel Chang, Ministre mozambicain des finances, et M. Tom Scholar, Directeur exécutif de la Banque mondiale et du FMI (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), avait pour thème : « L'aide publique au développement, les sources novatrices de financement et la dette ».

12. La table ronde F, présidée par M. Anastas Angjeli, Ministre albanais de l'économie, et Yahya Al-Yahya, doyen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, avait pour thème : « L'aide publique au développement, les sources novatrices de financement et la dette ».

13. À sa 6^e séance plénière, le 18 avril 2005, le Conseil économique et social a repris l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et a entendu la Ministre suédoise de la coopération internationale pour le développement (table ronde A), la Ministre burundaise de la planification, du développement et de la reconstruction (table ronde B), le Ministre mexicain de l'économie, (table ronde C), le Directeur exécutif de la Banque mondiale (Allemagne) (table ronde D), le Directeur exécutif du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (Royaume-Uni) (table ronde E); et le Doyen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale (table ronde F), qui ont rendu compte des conclusions des six tables rondes.

Déclarations des représentants de la société civile et du monde des affaires

14. À la même séance, le Conseil a entendu des déclarations des représentants de la société civile (New Rules for Global Finance Coalition), et du monde des affaires (Chambre de commerce internationale).

Échange de vues entre les participants

15. À la même séance, le Conseil a entendu des échanges de vues entre les participants et les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, de la Croatie et la Turquie, pays candidats, des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – l'Albanie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro), des États-Unis d'Amérique, de la France, du Bénin, du Brésil, du Nigéria, de la Tunisie, du Venezuela et du Mozambique ont fait des déclarations.

16. Toujours à la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe a également fait une déclaration (au nom des commissions régionales).

17. Le Président du Conseil a fait la synthèse des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir A/59/823-E/2005/69).

Clôture de la réunion

18. À la 6^e séance plénière, le 18 avril 2005, le Président du Conseil a pris la parole puis déclaré close la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Chapitre III

Débat de haut niveau

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond s'est tenu du 29 juin au 1^{er} juillet et le 27 juillet 2005, de la 10^e à la 14^e et à la 40^e séances plénières (le résumé des débats figure dans les comptes rendus analytiques correspondants, E/2005/SR.10 à 14 et 40.) Conformément à la décision 2004/294 du Conseil, en date du 23 juillet 2004, le débat de haut niveau avait pour thème : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir » (point 2 de l'ordre du jour). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire » (E/2005/56);

b) La situation économique et sociale dans le monde, 2005 (E/2005/51, chap. I);

c) Sections pertinentes du rapport du Comité des politiques de développement sur sa septième session (E/2005/33, Supplément n° 13);

d) Towards achieving the internationally agreed development goals, including those contained in the Millennium Declaration: summary of the Preparatory Meeting of the High-level Segment (E/2005/CRP.4, en anglais uniquement);

e) Résumé du dialogue sur les progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, tenu le 29 juin 2005 (E/2005/CRP.6 et Add.1, en anglais uniquement);

f) Communication présentée par la Foundation for Research on Technology Migration and Integration (FORMIT), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/1);

g) Déclaration présentée par l'Institute of International Social Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/2);

h) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/3);

- i) Déclaration présentée par l'Association tunisienne des droits de l'enfant (ATUDE), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/4);
- j) Déclaration présentée par le Mouvement international ATD Quart Monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/5);
- k) Déclaration présentée par l'All Pakistan Women's Association (APWA), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/6);
- l) Déclaration présentée par la Fondation pour la promotion sociale de la culture (FPSC), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/7);
- m) Déclaration présentée par Legion of Goodwill, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/8);
- n) Déclaration présentée par World Information Transfer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/9);
- o) Déclaration présentée par le Mediterranean Council for Burns and Fire Disasters, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/10);
- p) Déclaration présentée par Droit à l'énergie-SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/11);
- q) Déclaration présentée par l'All India Women's Educational Fund Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/12);
- r) Déclaration présentée par Alliance Toward Harnessing Global Opportunities Corporation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/13);
- s) Déclaration présentée par Oasis Open City Foundation (FOCA), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/14);
- t) Déclaration présentée par Public Services International Institute, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/15);
- u) Déclaration présentée par El Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas (CATA), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/16);
- v) Rapport du Forum des ONG du Conseil économique et social (E/2005/NGO/17);

w) Déclaration présentée par VIVAT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/18);

x) Déclaration présentée par le Greek Orthodox Archdiocesan Council (GOAC), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/19);

y) Déclaration présentée par la Fondation internationale Carrefour, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/20);

z) Déclaration présentée par People's Decade for Human Rights Education (PDHRE), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/21);

aa) Déclaration présentée par la Fondation pour l'enfant et la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/22);

bb) Déclaration présentée par Mumbai Educational Trust, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/23);

cc) Déclaration présentée par Soeurs de Notre-Dame de Namur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, au nom des membres du Comité CONGO pour le développement social (E/2005/NGO/24);

dd) Déclaration présentée par Virtue Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/25);

ee) Déclaration présentée par Istanbul International Brotherhood and Solidarity Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/26);

ff) Rapport final de la cinquante-septième Conférence du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales sur les objectifs de développement du Millénaire : la société civile entre en action (E/2005/NGO/27);

gg) Déclaration présentée par la Foundation for the Child and the Family, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/28);

hh) Déclaration présentée par l'Association tunisienne des mères, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2005/NGO/29).

2. À la 10^e séance plénière, le 29 juin 2005, le Président du Conseil a prononcé le discours d'ouverture de la session de fond.

3. À la même session, le Secrétaire général s'est adressé au Conseil.

Voix contre la pauvreté

9. À la 10^e séance plénière, le Conseil a entendu des déclarations de M. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie de 2001; de M. Juan Somavia, Directeur Général de l'Organisation internationale du Travail; et de M. António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur le thème : Voix contre la pauvreté. Concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants intervenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies.

4. À la 10^e séance, le 29 juin 2005, le Conseil a tenu une concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants intervenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies.

5. À la même séance, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ainsi que des déclarations des intervenants suivants : Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce; Jean-Louis Sarbib, Premier Vice-Président du Réseau du développement humain de la Banque mondiale; M. Carlos Fortin, Administrateur responsable de la CNUCED; Reinhard Munzberg, Représentant spécial du Fonds monétaire international (FMI) auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. Au cours de l'échange de vues qui a eu lieu à la même séance, les représentants du Kenya, de la Jamaïque, de la République-Unie de Tanzanie, de la Fédération de Russie, du Guatemala et de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations.

8. Toujours à la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont fait des déclarations. Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Tables rondes de haut niveau

Table ronde n° 1

Élimination de la pauvreté et de la faim

9. La table ronde était présidée par Gérard Latortue, Premier Ministre haïtien, et animée par Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

10. Des déclarations ont été faites par les invités de marque suivants : Armand De Decker, Ministre belge de la coopération au développement, et Charlotte McInnalpo, Commission sud-africaine des droits de l'homme/Banque mondiale.

11. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Italie, du Venezuela, de la Jamaïque, de la Mauritanie, de la Turquie, du Luxembourg, de la République-Unie de Tanzanie et du Guatemala ainsi que par des représentants de l'Organisation internationale du Travail et de la société civile. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde n° 2

Santé

12. La Présidente de la table ronde, Carin Jämtin, Ministre suédoise de la coopération pour le développement, a ouvert le débat et fait une déclaration liminaire.

13. Des déclarations ont été faites par les invités à la table ronde à savoir : Eugène Camara, Ministre guinéen du plan; Thoraya Obai, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Joy Phumaphi, Sous-Directrice générale pour la santé familiale et communautaire (Organisation mondiale de la santé); et Victor Maria Ortega, Directeur adjoint du Bureau de New York d'ONUSIDA.

14. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Australie, de l'Iraq et de l'Irlande ainsi que par un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

15. Les représentants des organisations suivantes de la société civile et du secteur privé ont également participé au débat : School of Public Health de Columbia University, Viterion Tele Health Care et Mulchand and Parpati Thadhani Foundation.

16. Les invités ont répondu aux questions posées et Stephen Stedman, Conseiller spécial du Secrétaire général, a résumé les débats. La Présidente a fait des observations finales.

Table ronde n° 3

Partenariats mondiaux et financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

17. La table ronde était présidée par Ishrat Ussain, Gouverneur de la Banque d'État du Pakistan.

18. L'invité de marque, Carlos Fortin, Administrateur responsable de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), et les autres invités, Stephano Manservisi, Directeur général pour le commerce de la Commission européenne; José Luis Machinea, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et Charles Raymond, Président de la Citigroup Foundation, ont fait des déclarations.

19. Des déclarations ont été faites par les participants : Eveline Herfkens, Coordinatrice exécutive de la Campagne de promotion des objectifs du Millénaire pour le développement; Reinhard Munzberg, Représentant spécial du Fonds

monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Melinda Kimble, Première Vice-Présidente de la Fondation pour les Nations Unies.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, de l'Afrique du sud, de la République-Unie de Tanzanie et du Venezuela ainsi que par le représentant du Fonds commun pour les produits de base. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde n° 4

Renforcement de la capacité de l'État de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement : droits de l'homme, gouvernance, institutions et ressources humaines

21. La table ronde était présidée par Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et animée par M. José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

22. Des déclarations ont été faites par l'invité de marque, Anyang' Nyong'o, Ministre kényan de la planification et du développement national, et par les autres invités, Mehr Khan Williams, Haute Commissaire adjointe aux droits de l'homme; et Rehman Sobhan, Président du Centre pour le dialogue sur les politiques (Bangladesh).

23. Les représentants de l'Autriche, du Bangladesh, de l'Azerbaïdjan, de la Malaisie et de la Chine ainsi que les représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont fait des déclarations.

24. Le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, du Département des affaires économiques et sociales, a également fait une déclaration.

25. Le représentant d'Inter-Rights (Londres), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a participé au débat.

26. L'invité de marque à la table ronde a résumé le débat et les autres invités ont fait des observations finales. La Présidente de la table ronde a également fait des observations finales.

Table ronde n° 5

Éducation et alphabétisation

27. La table ronde était présidée par Datuk Mustapa Mohamed, Ministre au Département du Premier Ministre de la Malaisie, qui a ouvert le débat et fait une déclaration liminaire.

28. L'invité de marque, Peter Smith, Sous-Directeur général pour l'éducation de l'UNESCO, a fait une déclaration liminaire et les autres invités, Geeta Rao Gupta, Présidente du Centre de recherche international sur les femmes, et Magdi Mehani Amin, Consultant en matière de développement communautaire (Égypte), ont également fait des déclarations.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants du Venezuela, de la Tunisie, de la Mauritanie, de l'Iraq et de l'Équateur, ainsi que par les représentants

de Rotary International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et de la société civile, New York University. Les invités ont répondu aux questions posées et formulé d'autres observations.

30. L'invité de marque, Peter Smith, Sous-Directeur général pour l'éducation de l'UNESCO, a résumé le débat. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde n° 6

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

31. La table ronde était présidée par Nilofar Bakhtiar, Conseillère auprès du Premier Ministre et Ministre chargée du développement des femmes (Pakistan), et animée par Noeleen Heyzer, Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

32. Des déclarations ont été faites par les invités suivants à la table ronde : Marcela del Mar Suazo Laitano, Ministre chargée de l'Institut national des femmes du Honduras, Debbie Budlender, Community Agency for Social Enquiry (Afrique du Sud), et Rachel Mayanja, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

33. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Italie et du Venezuela ainsi que par des représentants de la Commission européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants du Programme alimentaire mondial (PAM) et par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ainsi que par l'organisation non gouvernementale, Women's Environment and Development Organization. La Présidente de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde n° 7

Viabilité de l'environnement

35. La table ronde était présidée par Rogatien Biaou, Ministre béninois des affaires étrangères, qui a ouvert le débat et fait une déclaration liminaire.

36. Des déclarations ont été faites par les invités à la table ronde : Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la coopération et au développement de la France; Auxemite Gebre-Egziabeher, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); et Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

37. Des interventions ont été faites par les représentants du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, des États-Unis d'Amérique, de l'Autriche, de l'Afrique du Sud, de la Croatie, de l'Arabie saoudite et du Costa Rica.

38. Les représentants de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de l'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, Solar Cookers International, et de l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont également fait des interventions. Le Président de la table ronde a fait des observations finales.

Table ronde n° 8**Stratégies nationales pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement**

39. L'animatrice de la table ronde, Carmen Marià Gallarda Hernández, Représentante permanente d'El Salvador, a ouvert le débat et fait une déclaration liminaire.

40. Des déclarations ont été faites par les invités suivants à la table ronde : Sidi Ould Didi, Ministre mauritanien des affaires économiques et du développement, et Masood Ahmed, Directeur général pour les politiques et le développement international du Département du développement international (Royaume-Uni).

41. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Indonésie, de la République dominicaine, du Venezuela, de l'Afrique du Sud, de la Mauritanie, du Guatemala et de la Thaïlande, ainsi que par le Secrétaire exécutif de la Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et par le représentant de la Commission européenne. Les invités ont répondu aux questions des participants.

Discours liminaires

42. À sa 11^e séance plénière, le 30 juin 2005, le Conseil a entendu le discours liminaire de la Présidente de la République de la Finlande, S. E. M^{me} Tarja Halonen.

43. À sa 12^e séance plénière, le 30 juin 2005, le Conseil a entendu le discours liminaire du Premier Ministre d'Haïti, S. E. M. Gérard Latortue.

Ouverture du débat de haut niveau (débat général)

44. À sa 11^e séance plénière, le 30 juin 2005, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

45. À la même séance, des déclarations ont été faites par Delano Franklyn, Ministre d'État, Ministère des affaires étrangères de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Jean-Louis Schiltz, Ministre de la coopération pour le développement et des affaires humanitaires du Luxembourg (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, la Turquie et la Croatie; et de pays du Processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova); Sri Mulyani Indrawati, Ministre de la politique nationale de développement de l'Indonésie; Rafael Correa, Ministre de l'économie et des finances de l'Équateur; Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la coopération et au développement de la France; Hamadi Ould Meimou, Commissaire général aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration de la Mauritanie; Armand De Decker, Ministre belge de la coopération au développement; et Bruce Billson, Secrétaire parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce de l'Australie.

46. À la 12^e séance plénière, le 30 juin 2005, des déclarations ont été faites par Rogatien Biaou, Ministre béninois des affaires étrangères; Peter Anyang' Nyong'o, Ministre kényan du plan et du développement national; Mustapa Mohamed, Ministre au Département du Premier Ministre de la Malaisie; Edga Maokola Lowasa, Ministre responsable de l'élimination de la pauvreté de la République-Unie de Tanzanie; Eugène Camara, Ministre guinéen du plan; Ezra Suruma, Ministre

ougandais des finances, de la planification et du développement économique; Mukhtar Shehu Shagari, Ministre nigérian des ressources en eau; Helmut Angula, Directeur général de la Commission nationale de la planification de la Namibie; Jan Truszczynski, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Pologne; Sorajak Kasemsuvan, Vice-Ministre au Bureau du Premier Ministre de la Thaïlande; Jan Winkler, Premier Ministre adjoint, Ministère des affaires étrangères de la République tchèque; Oskaras Jusys, Sous-Secrétaire, Ministère des affaires étrangères de la Lituanie; Serge Chappatte, Directeur général adjoint, Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse; Henri Raubenheimer, Directeur du développement économique, Département des affaires étrangères de l'Afrique du Sud; Eduardo J. Sevilla Somoza, Représentant permanent du Nicaragua; et Fekitamoeloa 'Utoikamanu, Représentante permanente des Tonga.

47. À la même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a fait une déclaration.

48. Toujours à la même séance, des représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social suivantes ont fait des déclarations : Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO); Droit à l'énergie SOS futur; et Istanbul International Brotherhood and Solidarity Association.

49. À la 13^e séance plénière, le 1^{er} juillet 2005, le Vice-Président du Comité des politiques de développement a fait une déclaration.

50. À la même séance, des déclarations ont été faites par E. A. Ogunnaike, Directeur du Deuxième Département des Nations Unies, Ministre nigérian des affaires étrangères; Carlos Alvarado, Vice-Ministre pour le développement social du Venezuela; Hjálmar W. Hannesson, Représentant permanent de l'Islande; Aloukéo Kittikhoun, représentant de la République démocratique populaire lao, Président du Groupe des pays en développement sans littoral; Choi Young-jin, Représentant permanent de la République de Corée; Asim Arar, Chef de la délégation de la Turquie; Sichan Siv, Ambassadeur, Représentant des États-Unis auprès du Conseil économique et social; Carmen María Gallardo Hernández, Représentante permanente d'El Salvador; Maged Abdelfattah Abdelaziz, Représentant permanent de l'Égypte; Vassily Nebenzia, Fédération de Russie; Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan; Tens C. Kapoma, Représentant permanent de la Zambie; Orlando Requeijo Gual, Représentant permanent de Cuba; et l'archevêque Celestino Migliore, Observateur permanent du Saint-Siège.

51. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil : All Pakistan Women's Association; Association des mères tunisiennes (également au nom de la Fondation Internationale Carrefour); World Information Transfer; et Oasis Open City Foundation.

52. À la 14^e séance plénière, le 1^{er} juillet 2005, des déclarations ont été faites par Armen Martirosyan, Représentant permanent de l'Arménie; Federico Duque Estrada Meyer, Représentant permanent du Brésil; Iftekhar Ahmed Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh; Aldo Montovani, Représentant permanent adjoint de l'Italie; Chem Widhya, Représentant permanent du Cambodge; Nirupam Sen, Représentant permanent de l'Inde; Mourad Benmehidi, Représentant

permanent adjoint de l'Algérie; Hamad Hareb Al-Habsi, Représentant permanent adjoint des Émirats arabes unis; Zhang Yishan, Représentant permanent adjoint de la Chine; Aleg Ivanou, Représentant permanent adjoint du Bélarus; Giancarlo Soler, Représentant permanent adjoint du Panama; et Kazuo Sunago, représentant du Japon; et Fuad Al-Hinai, Représentant permanent de l'Oman.

53. À la même séance, des déclarations ont été faites par le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (également au nom du Programme alimentaire mondial et du Fonds international de développement agricole); la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population; le Coordonnateur principal des relations extérieures et des communications de l'Union internationale des télécommunications; et la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe.

54. Toujours à la même séance, les observateurs du Secrétariat du Commonwealth, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations, de la Politique mondiale de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, du Fonds commun pour les produits de base et de l'Organisation de la Conférence islamique ont fait des déclarations.

55. À cette séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil : Temple of Understanding (au nom de la cinquante-septième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales sur le thème « Les objectifs de développement du Millénaire : la société civile entre en action »); Fondation pour la promotion sociale de la culture; Legião da Boa Vontade; et Mouvement international ATD Quart Monde (au nom de Vivat International).

Table ronde sur l'emploi pour la croissance

56. À sa 11^e séance plénière, le 30 juin 2005, le Conseil a tenu une table ronde sur l'emploi pour la croissance.

57. La table ronde était présidée par Jaime Moncayo, Représentant permanent de l'Équateur et Vice-Président du Conseil, et animée par Ezra Suruma, Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda.

58. Les invités suivants ont fait des exposés qui ont été suivi d'un débat interactif : Odile Quintin, Directrice générale de l'emploi, des affaires sociales et des égalités des chances de la Commission européenne; José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; et Jane Stewart, Directrice exécutive adjointe du Secteur de l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

59. Des interventions ont été faites par les représentants de la Jamaïque, du Nicaragua, du Venezuela et du Botswana.

60. Le représentant de la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, a également fait une déclaration. Les invités ont répondu aux observations et aux questions des participants. Le Président a formulé des observations finales.

Examen ministériel des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2003 du Conseil économique et social

61. À la 12^e séance plénière, le 30 juin 2005, le Président du Conseil a ouvert le débat sur l'examen ministériel des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2003 du Conseil.

62. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ont entamé le débat.

63. Toujours à la même séance, le Conseil a entendu des exposés de Zina Adrianarivelo-Razafy (Madagascar); Carol Kramer-LeBlanc, Millennium Challenge Corporation; Stefano Manservici, Directeur général, Direction générale pour le développement de la Commission européenne; et Abdoul Aziz Sow, Ministre chargé du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'Intégration économique africaine et de la politique de bonne gouvernance du Sénégal (au nom du NEPAD).

64. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la République dominicaine, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) a résumé le débat.

Présentation d'exposés sur la réponse du Conseil des chefs de secrétariat à la Déclaration du Millénaire

65. À sa 13^e séance plénière, le 1^{er} juillet 2005, le Conseil a entendu des exposés sur la réponse du Conseil des chefs de secrétariat à la Déclaration du Millénaire.

66. La présentation des exposés était présidée par le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat et Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales a ouvert le débat.

67. Des exposés ont été faits par les invités suivants et suivis d'un débat interactif : le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) et Président du Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat (sur le rapport sur la responsabilité du Conseil des chefs de secrétariat); la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); et le Sous-Secrétaire général au développement économique, Département des affaires économiques et sociales.

68. Le Président du Conseil a pris la parole et le Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat et le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat ont fait des observations finales.

Table ronde avec les Présidents de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du développement social et de la Commission de la population et du développement sur la contribution des examens décennaux au Sommet mondial de 2005

69. À sa 14^e séance plénière, le Conseil a tenu une table ronde avec les présidents de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du développement social et de la Commission de la population et du développement sur la contribution des examens décennaux au Sommet mondial de 2005.

70. La table ronde était présidée par le Président du Conseil. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales a pris la parole.

71. Des exposés ont été faits par les invités suivants et suivis d'un débat interactif : Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador), Présidente de la Commission de la condition de la femme; Ernesto Aranibar Quiroga (Bolivie), Président de la Commission du développement social; et Crispin Grey-Johnson (Gambie), Président de la Commission de la population et du développement.

72. Des interventions ont été faites par les représentants du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) et du Canada, et par le représentant d'Inter-Rights, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

73. Les invités ont répondu aux observations et aux questions des participants et le Président a fait des observations finales.

Projet de Déclaration ministérielle

74. À la 14^e séance plénière, le 1^{er} juillet 2005, le Président du Conseil a fait une déclaration.

75. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) (voir E/2005/SR.4).

76. À la 14^e et à la 40^e séance plénière, les 1^{er} et 27 juillet, le Président a informé le Conseil de son intention d'établir un résumé du débat de haut niveau de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social et de le faire distribuer sous forme de document (voir E/2005/88).

77. Toujours à la même séance, le Président du Conseil a déclaré clos le débat de haut niveau de la session de fond de 2005 du Conseil.

Chapitre IV

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

1. Le Conseil a examiné la question des activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour) de sa 20^e à sa 24^e séance, ainsi qu'à sa 33^e séance du 8 au 12 juillet et le 20 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.20 à 24 et 33). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/83-E/2005/72).

2. À ses 20^e et 21^e séances, le 8 juillet, le Conseil a tenu un dialogue interactif sur le thème « Présenter les réformes portant sur le fonctionnement des activités de développement de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ». Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Jaime Moncayo (Équateur), et l'animateur du dialogue interactif, José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Les participants suivants ont fait des exposés : Peter Anyang' Nyong'o, Ministre kényan de la planification économique et du développement national; Atle Leikvoll, Vice-Secrétaire général au développement international, Ministère norvégien des affaires étrangères; Carmen Eugenia Oliva de Rodríguez, Directrice de la coopération internationale du Secrétariat de la présidence pour la planification et la programmation générale (SEGEPLAN) (Guatemala); Jean-Michel Severino, Directeur général de l'Agence française de développement (AFD); Rolando Tungpalan, Directeur général adjoint de l'Autorité nationale pour l'économie et le développement des Philippines; Bruce Jenks, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD; Frans Roselaers, Directeur du Département des partenariats et de la coopération au développement de l'OIT; Sigrid Kaag, Directrice adjointe de la Division des programmes de l'UNICEF; Peter Mertens, Coordonnateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, Département de la gouvernance de l'OMS; Eckhard Hein, Chef de la Division des ressources et des partenariats stratégiques du Département technique de la FAO; et Manuela Tortora, Chef des services de coopération technique de la CNUCED. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

3. À sa 22^e séance, le 11 juillet 2005, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Financement des activités de coopération des Nations Unies pour le développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : diverses formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Les participants suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations : Peter Anyang' Nyong'o, Ministre kényan de la planification économique et du développement national; Anthony Akoto Osei, député, Vice-Ministre ghanéen des finances et de la planification économique; Jean-Marc de La

Sablère, Représentant permanent de la France; Lennarth Hjelmåker, Ambassadeur suédois pour le VIH/sida; Andrew Rogerson, Chercheur, Overseas Development Institute; Christoph Benn, Directeur des relations extérieures du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; et Bruce Jenks, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD.

4. À sa 23^e séance, le 11 juillet, le Conseil a tenu un dialogue avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes du système des Nations Unies sur le renforcement du système des coordonnateurs résidents; l'alignement des programmes; le rôle des structures régionales favorisant l'efficacité opérationnelle; et le programme sectoriel et le renforcement des capacités nationales. Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Jaime Moncayo (Équateur), et l'animateur du dialogue, José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Des exposés ont été faits par la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif adjoint principal du Programme alimentaire mondial. Ils ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

5. À sa 24^e séance, le 12 juillet, le Conseil a tenu un débat général sur la suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a) de l'ordre du jour) parallèlement à l'examen du point 3 c) de l'ordre du jour intitulé « Coopération Sud-Sud pour le développement » (voir E/2005/SR.24). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général concernant les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/60/74-E/2005/57);

b) Rapport du Secrétaire général sur un processus de gestion approprié pour l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2005/58);

c) Consolidated list of issues related to the coordination of operational activities (en anglais uniquement) (E/2005/CRP.1);

d) Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa quatorzième session (A/60/39).

6. À la même séance, des déclarations liminaires ont été faites par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et par le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

7. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie; des pays

candidats, la Turquie et la Croatie; et de pays du Processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova), du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de la Chine, du Congo, de l'Indonésie, du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, du Kenya, de l'Azerbaïdjan, de l'Équateur et du Pakistan.

8. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Suisse et de la Norvège.

9. Également à la 24^e séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation mondiale de la santé.

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

10. Pour l'examen du point 3 b), intitulé « Rapport des Conseils d'Administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial », le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (E/2005/4-DP/2005/13);

b) Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2005/5-DP/FPA/2005/2);

c) Rapport annuel de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2005/6-E/ICEF/2005/3);

d) Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2004 (E/2005/14);

e) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2004 (E/2004/34/Rev.1-E/ICEF/2004/7/Rev.1);

f) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2005 (E/2005/34 (Part I)-E/ICEF/2005/5 (Part I) et Add.1);

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2004 (E/2004/35);

h) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur sa première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14);

i) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première, deuxième et troisième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2004 (E/2005/36);

j) Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa quatorzième session (A/60/39);

k) Décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa session annuelle de 2005 (DP/2005/30);

l) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance contenant les décisions adoptées par le Conseil à sa session annuelle de 2005 (E/2005/L.15).

Décisions prises par le Conseil

11. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/7.

État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

12. À sa 33^e séance, le 20 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2005/L.29) intitulé « État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », qui était présenté par le Vice-Président du Conseil, Jaime Moncayo (Équateur), à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution E/2005/L.16.

13. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2005/7 du Conseil.

14. Le Conseil a adopté la décision 2005/230 au titre de l'ensemble du point 3 de l'ordre du jour.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 3

15. À sa 33^e séance, le 20 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition du Vice-Président, Jaime Moncayo (Équateur), de plusieurs documents présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour. Voir décision 2005/230 du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux questions de coordination

Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

1. Le Conseil a examiné la question de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (point 4 de l'ordre du jour) de sa 16^e à sa 19^e séance, du 5 au 7 juillet 2005. Pour l'examen de ce point, il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination (E/2005/56).

Débat général

2. À sa 17^e séance, le 6 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat général sur ce point de l'ordre du jour et entendu une déclaration du Vice Président du Conseil, Ali Hachani (Tunisie), et une déclaration liminaire du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, la Turquie et la Croatie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova, qui se ralliaient à cette déclaration), de la Fédération de Russie, de la Suisse, du Congo et de l'Azerbaïdjan (qui a distribué sa déclaration écrite au Conseil).

Réunion-débat sur le thème : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international : améliorer les méthodes de travail du système des Nations Unies »

4. À sa 16^e séance plénière, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international : améliorer les méthodes de travail du système des Nations Unies », qui a été présidée par Ali Hachani (Tunisie), Vice-Président du Conseil économique et social, et animée par Patrizio Civili, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales.

5. Les participants suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un débat interactif : Eduardo Doryan, Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Organisation des Nations Unies; Frans Roselaer, Directeur du Département du partenariat et de la coopération pour le développement de l'Organisation internationale du Travail; Patrice Robineau, Secrétaire exécutif adjoint par intérim de la Commission économique pour l'Europe; Jean-Jacques Graisse, Directeur exécutif adjoint principal du Programme alimentaire mondial; Peter Mertens, Coordonnateur de l'Organisation mondiale de la santé auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales; et Mourad Wahba,

Directeur de la Division des affaires des Nations Unies du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Des interventions ont également été faites par les représentants du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne), de l'Italie, de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte, de l'Irlande et de l'Afrique du Sud, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Les invités ont répondu aux questions soulevées. Le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a fait une déclaration. L'animateur a résumé le débat.

Réunion-débat sur le thème « Mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : perspectives et stratégies »

7. À sa 18^e séance, le 7 juillet 2005, le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème « Mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : perspectives et stratégies », qui a été animée par John Hendra, Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie. Les invités suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un débat interactif : Joyce Mapunjo, Commissaire au Département des finances extérieures du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie; Cletus Mkai, Directeur général du Bureau national des statistiques de la République-Unie de Tanzanie; et Maxmillian M. Kajege, Coordonnateur de la Coalition pour la dette et le développement de la République-Unie de Tanzanie.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Irlande, de la Guinée, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Jamaïque, ainsi que de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale de la santé. Les invités ont répondu aux questions soulevées. Le Vice-Président du Conseil, Ali Hachani (Tunisie), a fait une déclaration.

Réunion-débat avec les présidents des commissions techniques et des autres organes subsidiaires du Conseil sur le thème : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir »

9. À sa 19^e séance, le 7 juillet 2005, le Conseil a tenu une Réunion-débat avec les présidents des commissions techniques et des autres organes subsidiaires du Conseil sur le thème : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir ». Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

10. Des exposés ont été faits par le Président de la Commission du développement social; la Vice-Présidente de la Commission de la condition de la femme, au nom de la Présidente de la Commission; le Président de la Commission des stupéfiants (Vienne); le Président du Forum des Nations Unies sur les forêts; le Chef de la délégation des États-Unis à la trente-sixième session de la Commission de statistique, au nom du Président de la Commission de statistique; et le Vice-Président de la Commission des droits de l'homme (Genève), au nom du Président de la Commission. Des interventions ont également été faites par les représentants de Cuba, de la Jamaïque (au nom du Group des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) et de la Fédération de Russie.

11. Des exposés ont été faits par le Président de la Commission de la population et du développement; le Vice-Président de la Commission du développement durable, au nom du Président de la Commission; le Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones; et le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

12. Les Présidents des commissions techniques suivantes ont répondu aux questions soulevées : Commission de la population et du développement; Commission du développement durable; Commission de la condition de la femme; Commission du développement social; Instance permanente sur les questions autochtones; Forum des Nations Unies sur les forêts; Commission de la science et de la technique au service du développement; et Commission des droits de l'homme.

Décisions prises par le Conseil

13. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2005/221 et 2005/222.

Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social

14. À sa 17^e séance, le 6 juillet 2005, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social » (E/2005/L.13), présenté par le Vice-Président du Conseil, Ali Hachani (Tunisie).

15. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2005/221 du Conseil).

Documents examinés par le Conseil au titre du point 4

16. À sa 17^e séance, le 6 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition du Vice-Président, d'un document présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour. Voir décision 2005/222 du Conseil.

Clôture du débat consacré aux questions de coordination

17. Le Vice-Président a informé le Conseil que les échanges de vues au titre du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2005 du

Conseil économique et social seraient résumés et diffusés sous forme de document (voir E/2005/89).

18. À sa 19^e séance, le 7 juillet 2005, le Conseil a conclu son débat général au titre du débat consacré aux questions de coordination.

Chapitre VI

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Le Conseil a examiné la question de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe (point 5 de l'ordre du jour) de sa 25^e à sa 28^e séance, du 13 au 15 juillet 2005 (voir E/2005/SR.25 à 28). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien (A/60/86-E/2005/77);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/60/87-E/2005/78);

c) Rapport du Secrétaire général sur le passage de la phase de secours à la phase de développement (A/60/89-E/2005/79);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les initiatives prises à la suite du tsunami (E/2005/48).

2. À ses 25^e et 28^e séances, les 13 et 15 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat général sur ce point de l'ordre du jour. À la 25^e séance, le Vice-Président du Conseil, Johan Verbeke (Belgique) a fait une déclaration d'ouverture. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et le représentant de l'Organisation mondiale du tourisme ont fait des déclarations liminaires.

3. À sa 26^e séance, le 14 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur « Les enseignements tirés du séisme/tsunami qui a récemment frappé la région de l'océan Indien : difficultés en matière de relèvement ». Le Vice-Président du Conseil, Johan Verbeke (Belgique), et l'animateur de la réunion-débat, Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ont fait des déclarations liminaires. Les invités suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations : Sujana Royat, Sous-Ministre de la coordination pour la protection sociale de la population (Indonésie); général de brigade Goh Kee Nguan (Singapour); Margareta Wahlstrom, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence et Coordonnatrice spéciale pour la réponse au tsunami, Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Jean-Jacques Graisse, Directeur exécutif adjoint principal du Programme alimentaire mondial; Ann Veneman, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Karen Katen, Vice-Présidente du Conseil et Présidente de Pfizer Santé humaine et pharmaceutiques mondiales; et Nicolas de Torrente, Directeur exécutif de Médecins Sans Frontières-États-Unis.

4. À ses 26^e et 27^e séances, le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat sur « les enseignements tirés du séisme/tsunami qui a récemment frappé la région de l'océan Indien : difficultés en matière de relèvement ».

5. À la 26^e séance, des déclarations liminaires ont été faites par le Président et le Vice-Président du Conseil, Johan Verbeke (Belgique). L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les efforts de redressement du tsunami a fait un exposé et entamé un dialogue interactif avec les délégations.

6. À la 27^e séance, l'animatrice de la réunion-débat, Margareta Wahlstrom, Coordinatrice adjointe des secours d'urgence et Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, a fait une déclaration. Les invités suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un échange de vues : Prasad Karyawassam, Représentant permanent de Sri Lanka; Heru Prasetyo, Directeur du Bureau de Jakarta de l'Agence pour la réhabilitation et la reconstruction pour Aceh et Nias (Indonésie); Brent Dark, Directeur résident adjoint du Bureau régional nord-américain de la Banque asiatique de développement; Hafiz Pasha, Sous-Secrétaire général et Directeur pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement; Johan Shaar, Représentant spécial du Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour le tsunami; et Richard China, Directeur par intérim de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, Coordonnateur de la réponse au tsunami de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

7. Toujours à sa 27^e séance, le Conseil a tenu une réunion-débat sur « Les enseignements tirés du séisme/tsunami qui a récemment frappé la région de l'océan Indien : investir dans la réduction des risques, l'atténuation et l'état de préparation ».

8. L'animatrice de la réunion-débat, Kathleen Cravero, Directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement, a fait une déclaration.

9. Les invités suivants ont fait des exposés qui ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations : Filipe Chidumo, Représentant permanent du Mozambique; Salvano Briceno, Directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes; et Ibrahim Osman, Directeur de la Division des politiques et des relations de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Décisions prises par le Conseil

10. Au titre du point 5, le Conseil a adopté la résolution 2005/4 et la décision 2005/223.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

11. À sa 28^e séance, le 15 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2005/L.19), qui avait été présenté par le Vice-Président du Conseil, Johan Verbeke (Belgique), à l'issue de consultations officielles. Le Vice-Président a corrigé oralement le texte du paragraphe 14 du projet de résolution.

12. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que corrigé oralement. Voir résolution 2005/4 du Conseil.

13. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de Cuba a fait une déclaration. Après l'adoption du projet, le représentant du Canada a fait une déclaration (voir E/2005/SR.28).

Documents examinés par le Conseil au titre du point 5

14. À sa 28^e séance, le 15 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition du Vice-Président, Johan Verbeke (Belgique), de prendre acte du rapport du Secrétaire général transmettant le rapport sur les initiatives prises par l'Organisation mondiale du tourisme à la suite du tsunami (E/2005/48). Voir décision 2005/229 du Conseil.

Chapitre VII

Débat général

1. À la 29^e séance, le 18 juillet 2005, le Vice-Président, Agim Nesho (Albanie), a ouvert le débat général de la session de fond du Conseil économique et social.
2. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

3. Le Conseil a examiné la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) en même temps que celle de la suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour) à ses 30^e, 31^e, 33^e et 40^e séances, les 19, 20 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.30, 31, 33 et 40). Pour l'examen du point 6, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (E/2005/61) (voir également le paragraphe introductif du point 8);

b) Synopsis of the review of methods of work undertaken by the functional commissions and other relevant subsidiary bodies of the Economic and Social Council (E/2005/CRP.5, en anglais uniquement) (voir également le paragraphe introductif du point 8);

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

c) Lettre datée du 23 mai 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/719-E/2005/12);

d) Note du Secrétaire général intitulée : « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire » (E/2005/50);

e) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 18 avril 2005) (A/59/823-E/2005/69);

Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)

f) Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68);

4. À sa 30^e séance, le 19 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat général sur les points 6 et 8 de l'ordre du jour et entendu des déclarations liminaires du Haut Représentant et Secrétaire général adjoint pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement [au titre du point 6 b)] et du Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (au titre des points 6 et 8 de l'ordre du jour) (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.30).

Décisions prises par le Conseil

5. Au titre des points 6 et 8 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/48.

Application et suivi intégrés et coordonnés des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

6. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » (E/2005/L.31), qui se lisait comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant ses conclusions concertées 1995/1 et 2002/1 et ses résolutions pertinentes sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 50/227 du 24 mai 1996, 52/12 B du 19 décembre 1997 et 57/270 B du 23 juin 2003,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Souligne* que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2005 offre une occasion exceptionnelle de promouvoir la mise en œuvre de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies;

2. *Prend note avec satisfaction* des concours que les commissions techniques et d'autres organes subsidiaires compétents ont apportés à la préparation de la contribution du Conseil économique et social aux travaux de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale;

3. *Souligne* qu'il est urgent d'achever le programme de travail pluriannuel pour le débat du Conseil économique et social consacré aux question de coordination, qui permettra au Conseil et aux commissions techniques d'instituer une unité thématique renforcée et une prévisibilité accrue dans leurs programmes de travail et qui leur permettra d'entreprendre périodiquement des examens complets de l'application des textes issus de telle ou telle conférence et des progrès réalisés autour d'un thème commun;

4. *Se réjouit* des progrès accomplis dans l'examen des méthodes de travail de plusieurs commissions techniques et invite les commissions techniques et d'autres organes subsidiaires compétents qui ne l'ont pas déjà fait à mener à bien l'examen de leurs méthodes de travail, afin de réaliser plus efficacement les objectifs convenus au niveau international, y compris ceux fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies;

5. *Constate* que des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines en vue de renforcer la coopération entre les commissions techniques et entre les fonds et programmes et invite les commissions techniques à poursuivre leurs travaux visant à renforcer cette coopération, notamment par des échanges d'expériences acquises, afin d'améliorer la qualité et l'utilité des décisions intergouvernementales;

6. *Invite* les commissions techniques à préciser clairement les incidences opérationnelles de leurs travaux en vue de les porter à l'attention des organes directeurs des fonds et programmes afin qu'ils les examinent et définissent, pour les activités opérationnelles, des orientations conçues pour renforcer la synergie entre les lignes d'action et les activités opérationnelles;

7. *Décide* de renforcer sa coopération avec les commissions régionales, en particulier grâce à leur contribution à l'élaboration de rapports sur l'exécution;

8. *Invite* les commissions régionales des Nations Unies à entretenir des relations plus étroites entre elles sur la base d'échanges de connaissances et à poursuivre leurs efforts pour accroître leur coopération avec les fonds et programmes afin d'assurer une meilleure cohésion de leurs travaux au niveau régional;

9. *Considère* que le Conseil économique et social doit pouvoir compter sur un système efficace d'établissement de rapports pour tirer le plus largement parti des informations qu'il reçoit et pour lui permettre d'assurer la coordination voulue et de fournir les orientations générales nécessaires et encourage les organes subsidiaires à se conformer aux directives concernant la documentation qu'ont adoptées l'Assemblée générale et le Conseil;

10. *Décide* de continuer de promouvoir l'application intégrée et coordonnée des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus

des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies;

11. *Met l'accent* sur le rôle important joué par la société civile dans l'application des textes issus des conférences et souligne que les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient être encouragés à contribuer plus largement et plus efficacement aux travaux du Conseil économique et social en conformité avec les règles et les procédures du Conseil;

12. *Décide* de continuer de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, qui ont trait aux travaux du Conseil économique et social et à ceux de ses organes subsidiaires;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale à sa session de fond de 2006. »

7. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses, et intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » (E/2005/L.43).

8. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.43. Voir résolution 2005/48 du Conseil.

9. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.43, le projet de résolution E/2005/L.31 a été retiré par ses auteurs.

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Décisions prises par le Conseil

10. Le Conseil a adopté la décision 2005/223 au titre du point 6 a) de l'ordre du jour.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 6 a)

11. À sa 31^e séance, le 19 juillet, le Conseil a décidé, sur la proposition du Vice-Président, de prendre acte des documents suivants :

a) Lettre datée du 23 mai 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/719-E/2005/12);

b) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement (New York, 18 avril 2005) (A/59/823-E/2005/69). Voir décision 2005/224 du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Décisions prises par le Conseil

12. Le Conseil a adopté le projet de résolution 2005/44 au titre du point 6 b) de l'ordre du jour.

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

13. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 » (E/2005/L.28), qui se lisait comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010,

Rappelant également sa décision 2001/320 en date du 24 octobre 2001, par laquelle il a décidé d'examiner à chacune de ses sessions un point intitulé "Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010",

Rappelant en outre sa résolution 2003/17 du 22 juillet 2003 et sa décision 2003/287 du 24 juillet 2003, ainsi que la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de sa session de fond de 2004 consacré à la mobilisation des ressources et la création d'un environnement propice à l'élimination de la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010,

Rappelant le paragraphe 5 de la résolution 59/244 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé de procéder à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action en 2006, à sa soixante et unième session, conformément au paragraphe 114 du Programme d'action, et le paragraphe 6 de la même résolution dans laquelle elle a décidé d'examiner, à sa soixantième session, les modalités relatives à la conduite de cet examen approfondi,

1. *Prend note* du rapport annuel d'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010;

2. *Se déclare* profondément préoccupé par la lenteur de l'application du Programme d'action;

3. *Exhorte* les pays les moins avancés et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement à accroître leurs efforts et à adopter rapidement des mesures afin de créer un environnement général favorable à l'application du Programme d'action et d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prévus;

4. *Invite instamment* les pays les moins avancés qui ne l'ont pas encore fait à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement afin d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action;

5. *Prie* les partenaires de développement d'aider les pays les moins avancés à élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement fondées sur les buts et objectifs du Programme d'action;

6. *Lance un appel* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils honorent, dans les meilleurs délais, leur engagement tendant à affecter 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut au titre de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés et engage l'ensemble des partenaires de développement à mettre en concordance leur appui avec les stratégies nationales de développement des pays les moins avancés visant à atteindre les buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action;

7. *Prie* les partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies, à fournir une assistance aux organes nationaux de statistique des pays les moins avancés afin de renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur l'application du Programme d'action;

8. *Demande* aux pays les moins avancés, en prévision de l'examen approfondi auquel l'Assemblée générale doit procéder à sa soixante et unième session, de mener leurs examens nationaux sur l'application du Programme d'action, en faisant ressortir tout particulièrement les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les mesures à prendre pour faire progresser l'application;

9. *Prie* les coordonnateurs résidents des Nations Unies d'aider les pays les moins avancés à mener leurs examens nationaux, en prévision de l'examen approfondi de l'application du Programme d'action auquel l'Assemblée générale doit procéder en 2006 à sa soixante et unième session;

10. *Prie* les commissions régionales d'aider les pays les moins avancés à mener des examens régionaux de l'application du Programme d'action dans leurs régions respectives, en prévision de l'examen approfondi auquel l'Assemblée générale doit procéder en 2006 à sa soixante et unième session;

11. *Encourage* le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à mener des examens sectoriels de l'application du Programme d'action par leurs organes directeurs, en prévision de l'examen approfondi auquel l'Assemblée générale doit procéder en 2006 à sa soixante et unième session;

12. *Prie* le Secrétaire général d'inclure les questions relatives aux pays les moins avancés dans tous les rapports pertinents établis dans les domaines économique et social et les domaines connexes, en particulier ceux qui portent sur l'analyse des tendances du développement dans le monde, tels que le rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde, afin de

faire en sorte que le développement de ces pays soit suivi dans un contexte plus général;

13. *Réaffirme* l'importance cruciale de la participation de représentants des gouvernements des pays les moins avancés à l'examen annuel par le Conseil économique et social du Programme d'action et, à cet égard, souligne la faible représentation jusqu'ici des délégations des pays les moins avancés, et prie le Secrétaire général de mettre en place des fonds prévisibles pour financer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de deux représentants de chacun des pays les moins avancés qui assisteront à l'examen annuel du Programme d'action;

14. *Souligne* qu'il importe de coordonner l'action au sein du système des Nations Unies pour l'application du Programme d'action et lance un appel au Secrétaire général afin qu'il continue de fournir au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États insulaires en développement les ressources nécessaires pour que ce dernier puisse établir des rapports fondés sur des indicateurs et axés sur les résultats;

15. *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport annuel sur l'application du Programme d'action qui soit plus analytique et davantage axé sur les résultats, en mettant un accent accru sur les progrès accomplis par les pays en développement et leurs partenaires de développement. »

14. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses, et intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 » (E/2005/L.46).

15. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences du projet de résolution sur le budget-programme (voir E/2005/SR.40).

16. Toujours à la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a apporté les modifications orales suivantes au texte du projet de résolution :

a) Au paragraphe 5, le mot « Prie » a été remplacé par « Engage »;

b) Au paragraphe 14, l'expression « un accent accru » a été remplacée par « l'accent ».

17. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.46 tel qu'amendé oralement. Voir décision 2005/44 du Conseil (voir également E/2005/SR.40).

18. Encore à la même séance, compte tenu du retrait du projet de résolution E/2005/L.28, l'état correspondant présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, au sujet des incidences du projet de résolution sur le budget-programme et intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 » (E/2005/L.39), a été retiré.

B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

19. Le Conseil a tenu un débat sur les questions de coordination, les questions relatives aux programmes et autres questions (point 7 de l'ordre du jour) à ses 29^e, 30^e, 31^e, 33^e, 34^e, 36^e, 39^e et 40^e séances, du 18 au 22 juillet et les 26 et 27 juillet 2005 (voir E/2005/SR.29, 31, 33, 34 et 36, 39 et 40). Il était saisi des documents suivants :

Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)

a) Rapport d'ensemble annuel pour 2004/05 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2005/63);

b) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux à sa quarante-cinquième session (A/60/16, Supplément n° 16);

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (point 7 b) de l'ordre du jour)

c) Programmes pertinents figurant dans le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 (fascicules pertinents du document A/60/6);

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)

d) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2005/67);

Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)

e) Rapport du Comité consultatif spécial sur Haïti (E/2005/66);

f) Lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/86);

Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)

g) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2005/54);

Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (point 7 f) de l'ordre du jour)

h) Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport annuel du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2005/71);

**Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
(point 7 g) de l'ordre du jour)**

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2005/59);

**Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent
d'un conflit (point 7 h) de l'ordre du jour)**

j) Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2005/70);

k) Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2005/8);

l) Rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi (E/2005/82);

m) Lettre datée du 4 février 2005, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud (E/2005/11);

**Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes (point 7 i) de l'ordre du jour)**

n) Projet de calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2006 et 2007 (E/2005/L.12);

o) Lettre datée du 24 juin 2005, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président du Comité des conférences (E/2005/81).

20. À la 29^e séance, le 18 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par le Président du Groupe consultatif spécial sur Haïti, par le Ministre haïtien de la planification et de la coopération extérieure, par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Haïti et Coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire des Nations Unies (au titre du point 7 d) de l'ordre du jour), par le Président du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et du Coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée-Bissau (au titre du point 7 h) de l'ordre du jour).

21. À la 30^e séance, le 19 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (point 7 a) de l'ordre du jour) et par le Directeur exécutif d'ONUSIDA (au titre du point 7 g) de l'ordre du jour).

22. À la 31^e séance, tenue également le 19 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par le Coordonnateur du Conseil de l'informatique et de la télématique (au titre du point 7 c) de l'ordre du jour), par le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination et par le Coordonnateur exécutif du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (au titre du point 7 f).

23. À la 34^e séance, le 21 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire (au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

24. Le Conseil a adopté au titre du point 7 de l'ordre du jour les résolutions 2005/12, 2005/31, 2005/32, 2005/33, 2005/45, 2005/46 et 2005/47, ainsi que les décisions 2005/225, 2005/226 et 2005/301.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

25. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque a présenté, au nom des États Membres appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable » (E/2005/L.27) et libellé comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Réaffirmant la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003,

Rappelant sa décision 2004/48 du 22 juillet 2004,

Accueillant avec satisfaction la décision prise par le Brésil d'accueillir la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2006,

Rappelant que l'éradication de la pauvreté et de la faim est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment de ceux qui figurent dans la déclaration du Millénaire, et que le développement rural devrait faire l'objet d'une démarche intégrée qui engloberait les dimensions économiques, sociales et environnementales, tout en tenant compte du souci de l'égalité des sexes, qui serait composée de politiques et programmes synergiques et qui serait équilibrée, ciblée et adaptée à chaque situation, qui serait prise en main localement et comporterait des synergies et des initiatives locales répondant aux besoins des populations rurales,

Ayant examiné à sa session de fond de 2005 les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003,

Décide d'examiner cette question lors de sa session de fond de 2008 et prie en conséquence le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003 et dans l'application de sa résolution 2004/48 de façon qu'elle puisse l'examiner lors du débat consacré aux questions de coordination lors de sa session de fond de 2008. »

26. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses (E/2005/L.48).

27. À cette séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.48. Voir résolution 2005/44 du Conseil.

28. À la même séance, compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.48, le projet de résolution E/2005/L.27 a été retiré par ses auteurs.

1. Rapports des organes de coordination

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

29. À ses 31^e et 40^e séances, les 19 et 27 juillet, sur proposition du Président du Conseil Munir Akram (Pakistan), le Conseil a pris note des rapports suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/60/16 et Corr.1);

b) Rapport d'ensemble annuel pour 2004/05 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2005/63). Voir décision 2005/225 du Conseil.

2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

30. À ses 30^e et 31^e séances, le 19 juillet, le Conseil a examiné le point 7 b) de l'ordre du jour. Il n'a pris aucune décision au titre de cet alinéa.

3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies et permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale

31. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque a présenté, au nom des États Membres de l'ONU appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale » (E/2005/L.33).

32. À la 36^e séance, le 22 juillet, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement le paragraphe 3 de la résolution en remplaçant à la dernière ligne du texte anglais le mot « free » par celui de « unrestricted ».

33. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que modifié oralement. Voir résolution 2005/12 du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti

34. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant du Canada a présenté un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti », soumis par les pays suivants : Bénin, Brésil, Canada, Chili¹, Espagne, Haïti¹, Pakistan, Trinité-et-Tobago (E/2005/L.20).

35. À la 40^e séance, le 27 juillet, le représentant du Canada a présenté un projet de résolution révisé (E/2005/L.20/Rev.1) au nom des mêmes auteurs, en lui apportant oralement d'autres modifications, à savoir :

a) Au paragraphe 2, les mots « in preparing » du texte anglais ont été remplacés par les mots « to prepare »;

b) Au paragraphe 4, les libellés « provide adequate » et « for » du texte anglais ont été supprimés et le mot « adequately » a été ajouté à la fin du paragraphe;

c) Au paragraphe 5, une virgule a été ajoutée après « Secrétaire général » et le mot « et » a été supprimé, de même que le mot « autre » figurant à la troisième ligne;

d) Au paragraphe 8, « prévalant alors » a été ajouté après « situation » et « à cette date » a été supprimé.

36. À la même séance, le Conseil était saisi d'un document intitulé « Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/2005/L.20/Rev.1 » (E/2005/L.47).

37. Les représentants du Brésil, les observateurs pour Haïti et l'Argentine et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations.

38. Également à la 40^e séance, le Conseil a adopté le paragraphe 4 du projet de résolution E/2005/20/Rev.1 tel que révisé oralement, par un vote enregistré de 51 voix contre une. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique.

39. Avant le vote, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

40. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé. Voir résolution 2005/46 du Conseil.

41. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Japon, de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU appartenant au Groupe des 77 et de la Chine) et d'Haïti¹ ont fait des déclarations.

5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

42. À la 39^e séance, le 26 juillet, le représentant de l'Indonésie, s'exprimant également au nom d'un certain nombre d'autres pays (Allemagne, Australie, Autriche¹, Bangladesh, Belgique, Canada, Chypre¹, Espagne, Finlande¹, France, Guinée, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein¹, Lituanie, Luxembourg¹, Malte¹, Mexique, Nigéria, Norvège¹, Pologne, Portugal¹, République tchèque¹, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suisse¹ et Turquie) a présenté un projet de résolution intitulé « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies » (E/2005/L.38) et a révisé oralement le paragraphe 4 j) en remplaçant « en assurant l'utilisation des données ventilées par sexe disponibles » par « en promouvant la collecte, la compilation et l'analyse de données ventilées par sexe, et en assurant leur utilisation ».

43. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que révisé oralement. Voir résolution 2005/31 du Conseil.

44. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (voir E/2005/SR.39).

6. Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications

45. À sa 36^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications » (E/2005/L.23), présenté par le Vice-Président du Conseil économique et social, M. Agim Nesho (Albanie) et libellé comme suit :

« Le Conseil économique et social,

a) *Prend note* du troisième rapport annuel du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (TIC);

b) *Se félicite* de la précieuse contribution que le Groupe d'étude a apportée à l'intégration des TIC dans le développement en tant qu'outil puissant pouvant permettre d'atteindre des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

c) *Réitère* la nécessité de soutenir et de renforcer le dialogue intersectoriel multipartite sur le rôle des TIC dans le développement et, à cette fin, encourage la participation de toutes les parties prenantes à des projets de collaboration et des partenariats ouverts à tous pour renforcer l'impact des TIC

sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. »

46. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne), des États-Unis et de la Fédération de Russie, le Conseil a décidé de se prononcer ultérieurement sur le projet de décision.

47. À la 40^e séance, le 27 juillet, le document non officiel contenant le texte révisé du projet de décision E/2005/L.23 a été distribué.

48. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2005/301 du Conseil.

7. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

49. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant du Brésil a présenté un projet de résolution intitulé « Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) » (E/2005/L.18).

50. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) » présenté par le Vice-Président du Conseil Agim Nesho (Albanie) à l'issue de consultations officieuses (E/2005/L.40).

51. À cette même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.40. Voir résolution 2005/47 du Conseil.

52. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir E/2005/SR.40).

53. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.40, le projet de résolution E/2005/L.18 a été retiré par ses auteurs.

8. Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

54. À sa 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque a présenté, au nom des États Membres de l'ONU appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif spécial pour le Burundi » (E/2005/L.25).

55. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif spécial pour le Burundi », présenté par le Vice-Président du Conseil Agim Nesho (Albanie) à l'issue de consultations officieuses (E/2005/L.37).

56. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.36. Voir résolution 2005/33 du Conseil.

57. À cette séance, compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.37, le projet de résolution E/2005/L.25 a été retiré par ses auteurs.

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

58. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque a présenté, au nom des États Membres de l'ONU appartenant au Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau » (E/2005/L.30).

59. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau », présenté par le Vice-Président du Conseil Agim Nesho (Albanie) à l'issue de consultations officieuses (E/2005/L.36).

60. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.36. Voir résolution 2005/32 du Conseil.

61. À cette séance, compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.36, le projet de résolution E/2005/L.30 a été retiré par ses auteurs.

9. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

62. À sa 31^e séance, le 19 juillet, sur proposition du Vice-Président Agim Nesho (Albanie), le Conseil a pris note du document A/60/16, Supplément n^o 16, et a approuvé le calendrier de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2005/L.12). Voir décision 2005/226 du Conseil.

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 de l'Assemblée générale

63. Le Conseil a examiné la question de l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 (point 8 de l'ordre du jour) en même temps que la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) à ses 30^e et 40^e séances, les 19 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.30 et 40). Au titre de l'examen du point 8, il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (E/2005/61) (voir également le point 6);

b) Compte rendu de l'examen des méthodes de travail entrepris par les commissions techniques et d'autres organes subsidiaires pertinents du Conseil économique et social (E/2005/CRP.5) (voir également le point 6).

64. Pour les décisions prises par le Conseil à sa session d'organisation au titre du point 8 de l'ordre du jour, voir le paragraphe 5 de la section A plus haut.

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

65. Le Conseil a tenu un débat sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU (point 9 de l'ordre du jour) à ses 31^e, 33^e et 40^e séances, les 19, 20 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.31, 33 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/60/90-E/2005/80);

b) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2005/47 et Corr.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/60/64);

d) Lettre datée du 25 juillet 2005, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/87).

66. À la 31^e séance, le 19 juillet, une déclaration liminaire a été faite par le responsable de la Division de l'Asie et du Pacifique (Département des affaires politiques).

Décisions prises par le Conseil

67. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/49.

Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

68. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de Cuba, parlant au nom de la Bolivie¹, de Cuba, du Congo, de la Dominique¹, des Fidji¹, de la Grenade¹, de la Malaisie, de la Namibie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée¹, de la République arabe syrienne¹ et de Sainte-Lucie¹, a présenté un projet de résolution intitulé « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2005/L.22). Par la suite, la Chine s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

69. À la 40^e séance, le 27 juillet, le représentant de Cuba a révisé oralement le texte comme suit :

a) Le paragraphe 18 qui se lisait :

« 18. *Se félicite également* de l'adoption par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la résolution 598 (XXX) du 2 juillet 2004 dans laquelle la Commission a accueilli avec satisfaction la participation de ses membres associés aux conférences mondiales et aux sessions extraordinaires pertinentes de l'Assemblée générale et a réitéré la demande qu'elle avait formulée dans sa résolution 574 (XXVII) du 16 mai 1998 concernant la mise en place des mécanismes nécessaires pour permettre aux membres associés des commissions économiques régionales de participer aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires; »

a été supprimé;

b) Le paragraphe 19 qui se lisait :

« 19. *Prie* le Président du Conseil économique et social de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial à propos de ces questions et de faire rapport au Conseil à ce sujet, y compris sur les modalités éventuelles d'application des résolutions pertinentes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; »

a été remplacé par le texte ci-après :

« 19. *Prie* le Président du Conseil économique et social de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial à propos de ces questions et de faire rapport au Conseil à ce sujet; »

70. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que révisé oralement par 32 voix contre zéro, avec 20 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Voir résolution 2005/49 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bénin, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

71. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Fédération de Russie, de Cuba, des États-Unis et du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations (voir E/2005/SR.40).

E. Coopération régionale

72. Le Conseil a examiné la question de la coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour) à ses 15^e, 31^e, 36^e, 39^e et 40^e séances, les 5, 19, 22, 26 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.15, 31, 36, 39 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2004/15/Add.2);

b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2005/15);

c) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2005/15/Add.1);

d) Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe en 2005 : la situation économique de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants en 2004-2005 (E/2005/16);

e) Rapport économique sur l'Afrique 2005 : « Relever le double défi du chômage et de la pauvreté en Afrique » (E/2005/17);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2005 (E/2005/18);

g) Résumé de l'étude économique sur l'Amérique latine et les Caraïbes, 2004 (E/2005/19);

h) Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2005 (E/2005/20);

i) Note du Secrétaire général sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2005/21).

Échange de vues avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème « Réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : perspective régionale »

73. À sa 15^e séance, le 5 juillet 2005, le Conseil a eu un échange de vues avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe a fait une déclaration liminaire.

74. À la même séance, le Conseil a également entendu les exposés du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau régional; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur la coopération entre les commissions et organisations régionales en vue d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur la nécessité d'élaborer des politiques et approches

cohérentes aux échelons national, régional et international pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'établissement d'un partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur la coopération entre les commissions régionales en vue d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. Toujours à la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

76. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après : Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Croatie, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Serbie-et-Monténégro et de la Turquie et des membres de l'Espace économique européen), Guinée, Égypte, Équateur, Indonésie, Bénin et Thaïlande, et par les observateurs de l'Égypte, de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne. Les secrétaires exécutifs ont répondu aux questions posées.

Décisions prises par le Conseil

77. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/34, 2005/35, 2005/36, 2005/37, 2005/38, 2005/39, 2005/40, 2005/41 et 2005/50 et les décisions 2005/297, 2005/302 et 2005/303.

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

78. À la 36^e séance, le 22 juillet, le représentant de l'Espagne, parlant également au nom du Maroc¹, a présenté le projet de résolution E/2005/L.21 intitulé « Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar ». Par la suite, la France s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

79. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2005/39 du Conseil.

Recommandations convenues dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

80. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution I recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/35 du Conseil.

Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

81. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution II recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

intitulé « Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/36 du Conseil.

Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique

82. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution III recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/37 du Conseil.

Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

83. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution IV recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie » (voir E/2004/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/38 du Conseil.

Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

84. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution V recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/39 du Conseil.

Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement

85. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution VI recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir résolution 2005/40 du Conseil.

Lieu de réunion de la soixante-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

86. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, intitulé « Lieu de réunion de la soixante-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.A). Voir décision 2005/297 du Conseil.

Admission de l'Allemagne à la qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

87. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté un projet de résolution recommandé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, intitulé « Admission de l'Allemagne à la qualité de membre de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.B). Voir résolution 2005/41 du Conseil.

La Déclaration de Damas et le rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

88. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.45 intitulé « La Déclaration de Damas et le rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire », présenté par son Vice-Président, Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution I recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (voir E/2005/15/Add.1, chap. I.C). Voir résolution 2005/50 du Conseil.

Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social

89. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a débattu du projet de résolution III, intitulé « Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social », figurant dans le document E/2004/15/Add.2.

90. À la même séance, le Conseil, sur la proposition du Président, a adopté un projet de décision. Voir décision 2005/302 du Conseil.

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

91. Le Conseil a tenu un débat concernant les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour) à ses 31^e, 35^e et 40^e séances, les 19, 21 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.31, 35 et 40). Il était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/60/65-E/2005/13).

92. À la 31^e séance, le 19 juillet, le Chef du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire (voir E/2005/SR.31).

Décisions prises par le Conseil

93. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/51 et la décision 2005/304.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

94. À la 35^e séance, le 21 juillet, le représentant de la Tunisie a présenté, au nom des pays ci-après : Afrique du Sud, Algérie¹, Arabie saoudite, Djibouti¹, Égypte¹, Émirats arabes unis, Jordanie¹, Koweït¹, Liban¹, Malaisie, Maroc¹, Mauritanie¹, Oman¹, Qatar¹, Sénégal, Somalie¹, Soudan, Tunisie, Yémen¹ et Palestine², un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et la population arabe dans le Golan syrien occupé » (E/2005/L.24).

95. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un texte révisé du projet de résolution (E/2005/L.24/Rev.1), que le représentant de la Tunisie avait présenté au nom des auteurs précités, ainsi que de Cuba, de l'Iraq, de l'Indonésie et de la Namibie et qu'il a révisé oralement comme suit :

a) Au treizième alinéa du préambule, à l'avant-dernière ligne, les mots « de respecter pleinement » étaient remplacés par les mots « d'honorer »;

b) Dans la version anglaise du projet de résolution, au dernier alinéa du préambule, le dernier mot « quartet » était remplacé par le mot « Quartet ».

96. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé, tel qu'il avait été de nouveau révisé oralement, par 49 voix contre 2, avec une abstention, à l'issue d'un vote enregistré. Voir résolution 2005/51 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Costa Rica.

97. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis a fait une déclaration; après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de la Fédération de Russie, du Panama et du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne et du Japon), et par les observateurs

d'Israël et de la République arabe syrienne, ainsi que par la Palestine (voir E/2005/SR.40).

Document examiné par le Conseil au titre du point 11 de l'ordre du jour

98. À sa 40^e séance, le 27 juillet, sur la proposition du Président, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/60/65-E/2005/13). Voir décision 2005/304 du Conseil.

G. Organisations non gouvernementales

99. Au cours de sa session d'organisation, le Conseil a débattu de la question des organisations non gouvernementales au titre du point 2 intitulé « Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation », à sa 2^e séance, le 4 février. Il était saisi du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2005 [E/2005/32 (Part I)]. (Voir décisions 2005/207, 2005/208 et 2005/209.)

100. Pendant sa session de fond, le Conseil a débattu de la question des organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour) à sa 35^e séance, le 21 juillet 2005 (voir E/2005/SR.35). Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2005 (E/2005/32 (Part I) et Corr.1);

b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2005 [E/2005/32 (Part II)].

Décisions prises par le Conseil

101. Au titre du point 2 de l'ordre du jour de sa session d'organisation, le Conseil a adopté les décisions 2005/207, 2005/208 et 2005/209. Au titre du point 12 de l'ordre du jour de sa session de fond, le Conseil a adopté les décisions 2005/237, 2005/238, 2005/239, 2005/240, 2005/241 et 2005/242.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (Part I)

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

102. À sa 2^e séance, le 4 février, le Conseil a adopté le projet de décision I recommandé par le Comité³, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales ». Voir décision 2005/207 du Conseil.

Questions liées au rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont ledit statut a été suspendu par le Conseil économique et social

103. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision II recommandé par le Comité³, intitulé « Questions liées au rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont ledit statut a été suspendu par le Conseil économique et social ». Voir décision 2005/208 du Conseil.

Organisation des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 2005

104. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision III recommandé par le Comité³, intitulé « Organisation des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 2005 ». Voir décision 2005/209 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2005

105. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision IV recommandé par le Comité³, intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2005 ». Voir décision 2005/242 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (Part II)

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

106. Toujours à la 35^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision I recommandé par le Comité⁴, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales ». Voir décision 2005/237 du Conseil.

Suspension du statut consultatif

107. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision II recommandé par le Comité⁴, intitulé « Suspension du statut consultatif ». Voir décision 2005/238 du Conseil.

108. Toujours à la même séance, les représentants des États-Unis et de la Chine ont fait des déclarations.

Retrait du statut consultatif

109. Toujours à sa 35^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision III recommandé par le Comité⁴, intitulé « Retrait du statut consultatif ». Voir décision 2005/239 du Conseil.

Parution de la documentation du Comité chargé des organisations non gouvernementales

110. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision IV recommandé par le Comité⁴, intitulé « Parution de la documentation du Comité chargé des organisations non gouvernementales ». Voir décision 2005/240 du Conseil.

Dates et ordre du jour provisoire de la session de 2006 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

111. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision V recommandé par le Comité⁴, intitulé « Dates et ordre du jour provisoire de la session de 2006 du Comité chargé des organisations non gouvernementales ». Voir décision 2005/241 du Conseil.

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

112. À ses 31^e à 34^e, 36^e, 39^e et 40^e séances, du 19 au 22 juillet et les 26 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur les questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.31 à 34, 36, 39 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2005 (E/2005/74) (également au titre du point 14 de l'ordre du jour);

b) Complément au Rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2005 (E/2005/CRP.3) (uniquement en anglais) (également au titre du point 14 de l'ordre du jour);

c) Propositions des organes subsidiaires du Conseil économique et social appelant une décision de la part du Conseil ou portées à son attention (E/2005/MISC.1) (uniquement en anglais) (également au titre du point 14 de l'ordre du jour).

113. À sa 32^e séance, le 20 juillet 2005, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, la Présidente du Comité des politiques de développement, la Directrice du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Responsable du Bureau des commissions régionales à New York ont fait des déclarations liminaires au titre des points 13, 13 a), d) et m) de l'ordre du jour, respectivement.

Décisions prises par le Conseil

114. Au titre du point 13 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/305.

Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques

115. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions

techniques » (E/2005/L.41), que le Vice-Président du Conseil, M. Agim Nesho (Albanie), avait présenté à l'issue de consultations officieuses.

116. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2005/305 du Conseil.

1. Développement durable

117. À ses 32^e, 39^e et 40^e séances, les 20, 26 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur le développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.32, 39 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session (E/2005/29, Supplément n° 9);

b) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session (E/2005/33, Supplément n° 13) (également au titre du point 2 de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

118. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/5, 2005/6 et 2005/42 et les décisions 2005/227, 2005/228, 2005/229 et 2005/306.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session

Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable

119. À sa 32^e séance, le 20 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution I recommandé par la Commission⁵, intitulé « Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable ». Voir résolution 2005/5 du Conseil.

Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable

120. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution II recommandé par la Commission⁵, intitulé « Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable ». Voir résolution 2005/6 du Conseil.

121. À la 40^e séance du Conseil, le 27 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme des projets de résolution 2005/5 et 2005/6. (Voir E/2005/SR.40.).

Mandat du Bureau de la Commission du développement durable

122. À sa 32^e séance, le 20 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision I recommandé par la Commission⁶, intitulé « Mandat du Bureau de la Commission du développement durable ». Voir décision 2005/227 du Conseil.

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2006/2007

123. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision II recommandé par la Commission⁶, intitulé « Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2006/2007. Voir décision 2005/228 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission

124. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision III recommandé par la Commission⁶, intitulé « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission ». Voir décision 2005/229 du Conseil.

Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural

125. À la 39^e séance, le 26 juillet, le représentant de la Jamaïque a présenté, au nom des États Membres des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural » (E/2005/L.35).

126. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a corrigé oralement le premier paragraphe, remplaçant « *se félicite* que le Gouvernement dominicain ait pris l'initiative » par « *Appuie* l'initiative prise par le Gouvernement dominicain ».

127. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.35, tel qu'oralement corrigé. Voir résolution 2005/42 du Conseil.

128. Après l'adoption du projet de résolution, l'observateur de la République dominicaine a fait une déclaration (voir E/2005/SR.39).

Rapport du Comité des politiques de développement

129. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session (E/2005/33, Supplément n° 13), l'objectif étant de conclure ses délibérations avant l'ouverture de la huitième session du Comité. Voir décision 2005/306 du Conseil.

130. Après l'adoption de cette décision, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (voir E/2005/SR.40).

2. Science et technique au service du développement

131. À ses 31^e, 32^e et 40^e séances, les 19, 20 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur la science et la technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.31, 32 et 40). Il était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session (E/2005/31, Supplément n° 11).

Décisions prises par le Conseil

132. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté une résolution (2005/52) et trois décisions (2005/307, 2005/308 et 2005/309).

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session

133. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé « La science et la technique au service du développement », recommandé par la Commission⁷.

134. À la même séance, le Conseil était saisi d'une version révisée du projet de résolution figurant dans un document établi à titre officieux.

135. Toujours à la même séance, après une déclaration du représentant du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne), le Conseil a adopté le projet de résolution révisé, figurant dans le document établi à titre officieux (voir la résolution 2005/52 du Conseil).

Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes

136. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Prorogation du mandat du Conseil consultatif chargé des sexospécificités » (projet de décision I) recommandé par la Commission⁸.

137. À la même séance, le Président a donné lecture d'un amendement auquel avaient abouti des consultations officieuses, qui prévoyait l'ajout de « en continuant d'utiliser les fonds extrabudgétaires » après « d'une nouvelle période de cinq ans, ».

138. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision amendé. Voir décision 2005/307 du Conseil.

Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement

139. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement », (projet de décision II) recommandé par la Commission⁸. Voir décision 2005/308 du Conseil.

**Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur sa huitième session
et ordre du jour provisoire et documentation
de la neuvième session de la Commission**

140. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission », (projet de décision III) recommandé par la Commission⁸. Voir décision 2005/309 du Conseil.

3. Statistiques

141. À ses 33^e et 36^e séances, les 20 et 22 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur les statistiques (point 13 c) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.33 et 36). Il était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session (E/2005/24, Supplément n° 4).

Décisions prises par le Conseil

142. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/13 et la décision 2005/244.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session

143. À sa 36^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session (E/2005/24, Supplément n° 4).

144. À la même séance, le Secrétaire a donné des éclaircissements concernant les incidences sur le budget-programme (voir E/2005/SR.36).

Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2010

145. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2010 », sur la recommandation de la Commission⁹. Voir résolution 2005/13 du Conseil.

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-septième session

146. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-septième session », sur la recommandation de la Commission¹⁰. Voir décision 2005/244 du Conseil.

147. Toujours à la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

4. Établissements humains

148. À ses 32^e, 33^e, 39^e et 40^e séances, les 20, 26 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur les établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.32, 33, 39 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2005/60);

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur sa vingtième session (A/60/8, Supplément n° 8).

Décisions prises par le Conseil

149. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2005/298 et 2005/312.

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

150. À la 33^e séance, le 20 juillet, le représentant de la Jamaïque a, au nom des Etats Membres qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine, présenté un projet de décision intitulé « Établissements humains » (E/2005/L.26).

151. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2005/298 du Conseil.

Document examiné au titre du point 13 d) de l'ordre du jour

152. À sa 40^e séance, le 27 juillet, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, Munir Akram (Pakistan), le Conseil a pris note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/60/8, Supplément n° 8). Voir décision 2005/312 du Conseil.

5. Environnement

153. À ses 32^e et 40^e séances, les 20 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur l'environnement (point 13 e) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.32 et 40). Il était saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/60/25, Supplément n° 25).

Décisions prises par le Conseil

154. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/312.

Document examiné au titre du point 13 e) de l'ordre du jour

155. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum

ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/60/25, Supplément n° 25). Voir décision 2005/312 du Conseil.

6. Population et développement

156. À la 4^e séance de sa session d'organisation, le 31 mars 2005, le Conseil a tenu un débat sur la population et le développement au titre du point 2, intitulé « Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation ». Il était saisi d'un projet de décision intitulé « Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement », qu'il a adopté. Voir décision 2005/213 du Conseil.

157. À ses 33^e et 36^e séances, les 20 et 22 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la population et le développement (point 13 f) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.33 et 36). Il était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-huitième session (E/2005/25, Supplément n° 5).

Décisions prises par le Conseil

158. Au titre du point 2 de l'ordre du jour de sa session d'organisation, le Conseil a adopté la décision 2005/213.

159. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/245.

Recommandation figurant dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-huitième session

160. À la 36^e séance, le 22 juillet, le Secrétaire a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences sur le budget-programme (voir E/2005/SR.36).

161. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-huitième session et ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session de la Commission¹¹ », sur la recommandation de la Commission. Voir décision 2005/245 du Conseil.

7. Administration publique et développement

162. À ses 33^e, 39^e et 40^e séances, les 20, 26 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur l'administration publique et le développement (point 13 g) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.33, 39 et 40). Il était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session (E/2005/44, Supplément n° 24).

Décisions prises par le Conseil

163. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/310.

Recommandations figurant dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique

164. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a décidé qu'il se prononcerait à la séance suivante sur les recommandations figurant dans le rapport (E/2005/44, Supplément n^o 24).

165. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a repris son examen du rapport et les représentants de l'Italie et de Cuba ont fait des déclarations.

166. À la même séance, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité d'experts de l'administration publique à une reprise de sa session de fond. Voir décision 2005/310 du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale

167. À sa 40^e séance, le 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur la coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.40).

Décisions prises par le Conseil

168. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/311.

Coopération internationale en matière fiscale

169. À sa 40^e séance, le 27 juillet, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de reporter l'examen du point 13 h) à sa session d'organisation pour 2006. Voir décision 2005/311 du Conseil.

170. À la même séance, les représentants des États-Unis et du Bénin ont fait des déclarations.

171. Toujours à la même séance, le Secrétaire a fait une déclaration.

9. Forum des Nations Unies sur les forêts

172. À ses 32^e, 36^e, et 40^e séances, les 20, 22 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.32, 36 et 40). Il était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session (E/2005/42, Supplément n^o 22).

Décisions prises par le Conseil

173. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/29.

Recommandation figurant dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session

174. À sa 36^e séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif aux travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire de sa sixième session¹² », sur la recommandation du Forum. Voir résolution 2005/29 du Conseil.

175. À la 40^e séance, le 27 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné des éclaircissements concernant les incidences de la résolution sur le budget-programme (voir E/2005/SR.40).

10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

176. À ses 33^e et 40^e séances, les 20 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.33 et 40). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/59/334);

b) Note du Secrétaire général sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (E/2005/62).

Décisions prises par le Conseil

177. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/312.

Document examiné au titre du point 13 j) de l'ordre du jour

178. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/59/334) et de la note du Secrétaire général sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (E/2005/62). Voir décision 2005/312 du Conseil.

11. Cartographie

179. À sa 33^e séance, le 20 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur la cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.33). Il était saisi d'extraits du rapport de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (E/2005/83).

Décisions prises par le Conseil

180. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/231.

Recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

181. À sa 33^e séance, le 20 juillet, le Conseil a fait siennes les recommandations figurant dans les extraits du rapport de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques. Voir décision 2005/231 du Conseil.

12. Les femmes et le développement

182. À sa 34^e séance, le 21 juillet 2005, le Conseil a examiné la question intitulée « Les femmes et le développement » (point 13 l) de l'ordre du jour) en même temps que les questions intitulées « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies » (point 7 e) de l'ordre du jour) et « Promotion de la femme » (point 14 a) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.34). Il était saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2005/27, Supplément n^o 7 et Corr.1).

13. Transport de marchandises dangereuses

183. À ses 32^e et 40^e séances, les 20 et 27 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le transport de marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.32 et 40). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2005/53).

Décisions prises par le Conseil

184. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/53.

Recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

185. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi du projet de résolution figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/2005/53), intitulée « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques », ainsi que d'amendements présentés par le Vice-Président du Conseil, Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officieuses (E/2005/L.42).

186. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné des éclaircissements concernant les incidences du projet de résolution sur le budget-programme (voir E/2005/SR.40).

187. Toujours à la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration, après quoi le Conseil a adopté les amendements proposés dans le document E/2005/L.42.

188. À la même séance encore, le Conseil a adopté le projet de résolution paru sous la cote E/2005/53, tel qu'amendé. Voir résolution 2005/53 du Conseil.

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

189. Le Conseil a examiné les questions sociales et les questions relatives aux droits de l'homme (point 14 a) à h) de l'ordre du jour) de sa 34^e à sa 40^e séance, les 21 et 22 et du 25, 26 et 27 juillet 2005 (pour le compte rendu des débats, voir E/2005/SR.34 à 40).

190. Pour l'examen du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2005 (E/2005/74);

b) Complément d'information au rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2005 (E/2005/CRP.3).

Décisions prises par le Conseil

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 de l'ordre du jour

191. À ses 38^e et 40^e séances, les 25 et 27 juillet, le Conseil a pris acte de plusieurs documents présentés au titre des alinéas a), d) et g) du point 14 de l'ordre du jour. Voir décision 2005/296 du Conseil.

1. Promotion de la femme

192. À ses 34^e, 39^e et 40^e séances, les 21, 26 et 27 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat au titre du point 14 a) de l'ordre du jour. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2005/27, Supplément n° 7 et Corr.1);

b) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de sa trente-deuxième session [A/60/38 (Part I)];

c) Rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2005/54);

d) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa deuxième session (E/2005/75);

e) Lettre datée du 23 novembre 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Canada, de la Jordanie, du Mexique, du Niger et de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/62-E/2005/10).

193. À la 34^e séance, le 21 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

194. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/8, 2005/43 et 2005/54 et les décisions 2005/232, 2005/296 et 2005/299.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme

La situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

195. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹³, le projet de résolution I intitulé « La situation des Palestiniennes et aide à leur apporter », par 46 voix contre 2, avec 4 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Voir résolution 2005/43 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Canada, Islande, Nicaragua, République démocratique du Congo.

196. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis a fait une déclaration; après l'adoption du projet de résolution, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration (voir E/2005/SR.39).

La situation des femmes et des filles en Afghanistan

197. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹³, le projet de résolution II intitulé « Situation des femmes et des filles en Afghanistan ». Voir résolution 2005/8 du Conseil.

**Déclaration de la Commission de la condition de la femme
à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième
Conférence mondiale sur les femmes**

198. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil a décidé de transmettre la déclaration à l'Assemblée générale et à sa réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen de la Déclaration du Millénaire. Voir décision 2005/232 du Conseil.

**Rapport de la Commission de la condition de la femme
sur les travaux de sa quarante-neuvième session
et ordre du jour provisoire et documentation
pour la cinquantième session de la Commission**

199. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation pour la cinquantième session de la Commission ». Voir décision 2005/299 du Conseil.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

200. À la 34^e séance, le 21 juillet, le représentant du Canada, parlant également au nom de la Jordanie¹, du Mexique, du Niger¹ et de la Slovénie, a présenté un projet de résolution intitulé « Fonds de développement des Nations Unies pour la femme » (E/2005/L.32).

201. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Fonds de développement des Nations Unies pour la femme » (E/2005/L.44), présenté par son Vice-Président, Agim Nesho (Albanie), à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution E/2005/L.32.

202. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2005/54 du Conseil.

203. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.44, le projet de résolution E/2005/L.32 a été retiré par ses auteurs.

**Documents examinés par le Conseil
au titre du point 14 a) de l'ordre du jour**

204. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note des documents ci-après :

a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de sa trente-deuxième session [A/60/38 (Part I)];

b) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa deuxième session (E/2005/75). Voir décision 2005/296 du Conseil.

2. Développement social

205. Le Conseil a tenu un débat sur le développement social (point 14 b) de l'ordre du jour) à ses 35^e et 36^e séances, les 21 et 22 juillet 2005 (voir E/2005/SR.35 et 36).

Il était saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/2005/26, Supplément n° 6).

Décisions prises par le Conseil

206. Au titre du point 14 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/9, 2005/10 et 2005/11 et les décisions 2005/234, 2005/235 et 2005/236.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session

Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

207. À la 35^e séance, le 21 juillet, le représentant de l'Afrique du Sud, puis le Secrétaire, ont fait des déclarations.

208. À la même séance, le Conseil a décidé de faire tenir à la soixantième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la réunion de haut niveau consacrée par l'Assemblée à l'examen de la Déclaration du Millénaire le texte de la « Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social », qui figurait à la section A du chapitre I du rapport de la Commission¹⁴. Voir décision 2005/234 du Conseil.

Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux

209. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹⁵, le projet de résolution intitulé « Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux ». Voir résolution 2005/9 du Conseil.

Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés

210. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹⁵, le projet de résolution II intitulé « Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés ». Voir résolution 2005/10 du Conseil.

Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social

211. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹⁵, le projet de résolution III intitulé « Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social ». Voir résolution 2005/11 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-quatrième session de la Commission

212. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission¹⁶, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-quatrième session de la Commission ». Voir décision 2005/235 du Conseil.

Confirmation de candidatures à des postes du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

213. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté la décision 43/101 intitulée « Présentation de candidatures à des postes du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social », que la Commission¹⁷ lui avait recommandée pour confirmation. Voir décision 2005/236 du Conseil.

3. Prévention du crime et justice pénale

214. À ses 35^e et 36^e séances, les 21 et 22 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur la prévention du crime et la justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.35 et 36). Il était saisi des documents ci-après :

- a) Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session (E/2005/30, Supplément n° 10);
- b) Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (E/2005/3 et Add.1).

215. À la 35^e séance, le 21 juillet, le Directeur de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

216. Au titre du point 14 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/14, 2005/15, 2005/16, 2005/17, 2005/18, 2005/19, 2005/20, 2005/21, 2005/22 et 2005/23, et les décisions 2005/246, 2005/247, 2005/248 et 2005/249.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session

217. À sa 36^e séance, le 22 juillet, l'observateur de la Suisse a fait une déclaration en tant que facilitateur pour les consultations officielles menées sur les projets de résolution I à VI, qui figuraient à la section A du chapitre I du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale¹⁸ (voir E/2005/SR.36).

218. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, les projets de résolution I à VI figurant à la section A du chapitre I du rapport de la Commission¹⁸, et a décidé de ne pas les recommander à l'Assemblée

générale pour adoption. Voir décision 2005/246 du Conseil et paragraphes 219 à 224 ci-après.

Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

219. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution I, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/14 du Conseil.

Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

220. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution II, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/15 du Conseil.

Lutte contre la criminalité transnationale organisée : protection des témoins

221. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution III, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Lutte contre la criminalité transnationale organisée : protection des témoins », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/16 du Conseil.

Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée

222. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution IV, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/17 du Conseil.

Action contre la corruption : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'entrée en vigueur et l'application ultérieure de la Convention des Nations Unies contre la corruption

223. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution V, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Action contre la corruption : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'entrée en vigueur et l'application ultérieure de la Convention des Nations Unies contre la corruption », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/18 du Conseil.

Renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

224. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution VI, recommandé par la Commission à la section A du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime », tel qu'oralement révisé. Voir résolution 2005/19 du Conseil.

Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels

225. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution I, recommandé par la Commission à la section B du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels ». Voir résolution 2005/20 du Conseil.

Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale

226. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution II, recommandé par la Commission à la section B du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale ». Voir résolution 2005/21 du Conseil.

Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime

227. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution III, recommandé par la Commission à la section B du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime ». Voir résolution 2005/22 du Conseil.

Renforcement de l'information sur la criminalité

228. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution IV, recommandé par la Commission à la section B du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Renforcement de l'information sur la criminalité ». Voir résolution 2005/23 du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort

229. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision I, recommandé par la Commission à la section C du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort ». Voir décision 2005/247 du Conseil.

Table ronde pour l’Afrique : la criminalité et les drogues, obstacles à la sécurité et au développement en Afrique : renforcement de l’état de droit

230. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision II, recommandé par la Commission à la section C du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Table ronde pour l’Afrique : la criminalité et les drogues, obstacles à la sécurité et au développement en Afrique : renforcement de l’état de droit ». Voir décision 2005/248 du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session

231. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision III, recommandé par la Commission à la section C du chapitre I de son rapport¹⁸ et intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session ». Voir décision 2005/249 du Conseil.

4. Stupéfiants

232. À ses 34^e, 35^e et 36^e séances, les 21 et 22 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur les stupéfiants (point 14 d) de l’ordre du jour) (voir E/2003/SR.34, 35 et 36). Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2005/28, Supplément n° 8);
- b) Résumé du rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2004 (E/INCB/2004/1).

233. À la 34^e séance, le 21 juillet, le Président de l’Organe international de contrôle des stupéfiants a pris la parole devant le Conseil.

Décisions prises par le Conseil

234. Au titre du point 14 d) de l’ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2005/24, 2005/25, 2005/26, 2005/27 et 2005/28 et les décisions 2005/250 et 2005/251.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session

235. À sa 36^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session¹⁹.

Soutien aux efforts de l’Afghanistan en vue d’assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants

236. À la même séance, le Conseil a approuvé le projet de résolution intitulé « Soutien aux efforts de l’Afghanistan en vue d’assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants », qui figurait à la

section A du chapitre I du rapport¹⁹ et qu'il devait transmettre à l'Assemblée générale pour adoption. Voir résolution 2005/24 du Conseil.

Traitement de la douleur au moyen d'analgésiques opioïdes

237. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution I intitulé « Traitement de la douleur au moyen d'analgésiques opioïdes », qui figurait à la section B du chapitre I du rapport¹⁹. Voir résolution 2005/25 du Conseil.

Demande et offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques

238. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution II intitulé « Demande et offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques », qui figurait à la section B du chapitre I du rapport¹⁹. Voir résolution 2005/26 du Conseil.

Assistance internationale aux États touchés par le transit de drogues illicites

239. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution III intitulé « Assistance internationale aux États touchés par le transit de drogues illicites », qui figurait à la section B du chapitre I du rapport¹⁹. Voir résolution 2005/27 du Conseil.

Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

240. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution IV intitulé « Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe », qui figurait à la section B du chapitre I du rapport¹⁹. Voir résolution 2005/28 du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-neuvième session

241. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-neuvième session », qui figurait à la section C du chapitre I du rapport¹⁹. Voir décision 2005/250 du Conseil.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

242. À la même séance, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision II intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants », qui figurait à la section C du chapitre I du rapport¹⁹. Voir décision 2005/251 du Conseil.

5. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

243. À ses 35^e et 36^e séances, les 21 et 22 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat sur le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour) (voir E/2005/SR.35 et 36). Il était saisi d'une lettre datée du 8 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/46).

244. À la 35^e séance, le 21 juillet, le Directeur du Bureau du Haut Commissariat à New York a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

245. Au titre du point 14 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/243.

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

246. À la 35^e séance, le 21 juillet, l'observateur de la Jordanie¹ a présenté un projet de décision intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2005/L.17).

247. À sa 36^e séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2005/243 du Conseil.

6. Application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

248. Aucune proposition n'a été soumise au titre de l'application systématique et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour).

7. Droits de l'homme

249. Le Conseil a examiné la question des droits de l'homme à la reprise de sa session d'organisation (point 2 de l'ordre du jour), à sa 9^e séance, le 9 juin 2005, ainsi qu'à sa session de fond (point 14 g) de l'ordre du jour), à ses 37^e et 38^e séances, les 22 et 25 juillet 2005. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-deuxième et trente-troisième sessions (E/2005/22, Supplément n° 2);

b) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa soixante et unième session (E/2005/23 (Part I) et Corr.1), et incidences sur le budget-programme (E/2005/L.34);

c) Lettre datée du 2 mai 2005, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président de la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme (E/2005/55);

d) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2005/65).

250. À la 37^e séance, le 22 juillet, le Directeur du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait un exposé liminaire.

Décisions prises par le Conseil

251. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/30 et les décisions 2005/217 et 2005/255 à 2005/296.

Réforme proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme

252. À sa 9^e séance, le 9 juin, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Réforme proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme » (E/2005/L.11/Rev.1), que lui avait présenté son président sur la base de consultations informelles autour de la décision 2005/116 de la Commission des droits de l'homme, comme demandé par le Président de la Commission²⁰.

253. À la même séance, le Secrétaire a lu une déclaration sur les incidences du projet de décision sur le budget-programme (voir E/2005/SR.9).

254. Toujours à sa 9^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision E/2005/L.11/Rev.1. Voir décision 2005/217 du Conseil.

255. Le représentant de Cuba a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision et le représentant des États-Unis en a fait une fois ce projet adopté (voir E/2005/SR.9).

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission des droits de l'homme

256. À la 38^e séance, le 25 juillet, le Secrétaire a donné lecture de modifications apportées au document E/2005/L.34, sur les incidences sur le budget-programme des projets de décision 1 à 19, 23 à 35, 37, 39 et 40, recommandé par la Commission des droits de l'homme pour adoption dans son rapport²¹, et du projet de décision recommandé par la Commission pour adoption dans le document E/2005/23 (Part. I)/Corr.1.

Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire

257. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²² et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté par 43 voix contre zéro avec 5 abstentions, un projet de résolution intitulé « Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves

du droit international humanitaire ». Voir résolution 2005/30 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, Inde, Nigéria.

258. Le représentant de l'Allemagne et l'observateur du Chili ont fait des déclarations avant l'adoption de ce projet de résolution et le représentant des États-Unis a fait une déclaration après qu'il a été adopté (voir E/2005/SR.38).

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

259. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 29 voix contre 18, le projet de décision 1 intitulé « Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination ». Voir décision 2005/255 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Le droit au développement

260. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 46 voix contre 2, avec une abstention, le projet de décision 2 intitulé « Le droit au développement ». Voir décision 2005/256 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa

Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Japon.

Situation des droits de l'homme au Myanmar

261. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 3, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar ». Voir décision 2005/257 du Conseil.

262. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine et de Cuba et par l'observateur du Myanmar avant l'adoption de ce projet de décision (voir E/2005/SR.38).

Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée

263. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 4, intitulé « Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ». Voir décision 2005/258 du Conseil.

264. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine et de Cuba et par l'observateur de la République populaire démocratique de Corée avant l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Situation des droits de l'homme au Bélarus

265. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 23 voix contre 11, avec 15 abstentions, le projet de décision 5, intitulé « Situation des droits de l'homme au Bélarus ». Voir décision 2005/259 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Arménie, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Namibie, Pakistan.

Se sont abstenus :

Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Colombie, Congo, Équateur, Guinée, Jamaïque, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

266. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, de Cuba et de la Chine avant l'adoption de ce projet de décision (voir E/2005/SR.38).

Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme

267. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 29 voix contre 18, avec 4 abstentions, le projet de décision 6, intitulé « Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme ». Voir décision 2005/260 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Belize, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Se sont abstenus :

Arménie, Azerbaïdjan, Costa Rica, Mexique.

Le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible

268. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 50 voix contre une, le projet de décision 7, intitulé « Le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ». Voir décision 2005/261 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique.

269. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration avant l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Les disparitions forcées ou involontaires

270. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 8, intitulé « Les disparitions forcées ou involontaires ». Voir décision 2005/262 du Conseil.

Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats

271. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 9, intitulé « Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats ». Voir décision 2005/263 du Conseil.

Droit à la liberté d'opinion et d'expression

272. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 10, intitulé « Droit à la liberté d'opinion et d'expression ». Voir décision 2005/264 du Conseil.

Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

273. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 11, intitulé « Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Voir décision 2005/265 du Conseil.

L'élimination de la violence contre les femmes

274. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 12, intitulé « L'élimination de la violence contre les femmes ». Voir décision 2005/266 du Conseil.

Droits de l'homme des migrants

275. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 13, intitulé « Droits de l'homme des migrants ». Voir décision 2005/267 du Conseil.

Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

276. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 32 voix contre 17, avec une abstention, le projet de décision 14, intitulé « Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme ». Voir décision 2005/268 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Se sont abstenus :

Danemark.

277. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme, chargé d'élaborer un projet de déclaration conformément au paragraphe 5 de la résolution 49/214 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994

278. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 49 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de décision 15, intitulé « Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme, chargé d'élaborer un projet de déclaration conformément au paragraphe 5 de la résolution 49/214 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994 ». Voir décision 2005/269 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

États-Unis d'Amérique.

279. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Droits de l'homme et questions relatives aux populations autochtones

280. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 16, intitulé « Droits de l'homme et questions relatives aux populations autochtones ». Voir décision 2005/270 du Conseil.

Droits de l'homme et solidarité internationale

281. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 32 voix contre 18, le projet de décision 17, intitulé « Droits de l'homme et solidarité internationale ». Voir décision 2005/271 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit²⁴ :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

282. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 18, intitulé « Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ». Voir décision 2005/272 du Conseil.

283. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration après l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises

284. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 47 voix contre 3, le projet de décision 19, intitulé « Les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises ». Voir décision 2005/273 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie

de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Australie, États-Unis d'Amérique.

285. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

Composition du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

286. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 32 voix contre 18, le projet de décision 20, intitulé « Composition du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ». Voir décision 2005/274 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Services consultatifs et assistance technique pour le Burundi

287. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 21, intitulé « Services consultatifs et assistance technique pour le Burundi ». Voir décision 2005/275 du Conseil.

Assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme

288. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 22, intitulé « Assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme ». Voir décision 2005/276 du Conseil.

Coopération technique et services consultatifs au Népal

289. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 23, intitulé « Coopération technique et services consultatifs au Népal ». Voir décision 2005/277 du Conseil.

Droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

290. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 24, intitulé « Droits des personnes appartenant à

des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ». Voir décision 2005/278 du Conseil.

**Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales
dans la lutte antiterroriste**

291. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 25, intitulé « Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ». Voir décision 2005/279 du Conseil.

Situation des droits de l'homme au Soudan

292. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 26, intitulé « Situation des droits de l'homme au Soudan ». Voir décision 2005/280 du Conseil.

Assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme

293. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 27, intitulé « Assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme ». Voir décision 2005/281 du Conseil.

**Coopération technique et services consultatifs
en République démocratique du Congo**

294. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 28, intitulé « Coopération technique et services consultatifs en République démocratique du Congo ». Voir décision 2005/282 du Conseil.

295. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration après l'adoption du projet (voir E/2005/SR.38).

**La corruption et ses conséquences pour la pleine jouissance des droits
de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels**

296. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 29, intitulé « La corruption et ses conséquences pour la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels ». Voir décision 2005/283 du Conseil.

**Étude sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2
de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques,
sociaux et culturels**

297. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 30, intitulé « Étude sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ». Voir décision 2005/284 du Conseil.

Promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement

298. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 47 voix contre 2, le projet de décision 31, intitulé « Promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement ». Voir décision 2005/285 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique, Japon

Le terrorisme et les droits de l'homme

299. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 33 voix contre 2, avec 14 abstentions, le projet de décision 32, intitulé « Le terrorisme et les droits de l'homme ». Voir décision 2005/286 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La difficulté à établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle

300. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 33, intitulé « La difficulté à établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle ». Voir décision 2005/287 du Conseil.

Discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance

301. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 34, intitulé « Discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance ». Voir décision 2005/288 du Conseil.

Rapport final sur l'étude relative à la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles

302. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 33 voix contre 2, avec 15 abstentions, le projet de décision 35, intitulé « Rapport final sur l'étude relative à la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles ». Voir décision 2005/289 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Droits et responsabilités de l'homme

303. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné le projet de décision 36, intitulé « Droits et responsabilités de l'homme », sur recommandation de la Commission²³. À l'issue d'un vote enregistré, ce projet de décision a été rejeté par 25 voix contre 23, avec 2 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Belize, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Mozambique, Namibie, Pakistan, Thaïlande, Tunisie.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Panama, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Turquie.

Se sont abstenus :

Azerbaïdjan, République-Unie de Tanzanie.

304. Les représentants de la Chine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations avant la mise aux voix, et le représentant de la Thaïlande a fait une déclaration après le vote (voir E/2005/SR.38).

**Amélioration et renforcement de l'efficacité
des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme**

305. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 37, intitulé « Amélioration et renforcement de l'efficacité des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme ». Voir décision 2005/290 du Conseil.

**Dates de la soixante-deuxième session
de la Commission des droits de l'homme**

306. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 38, intitulé « Dates de la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme ». Voir décision 2005/291 du Conseil.

**Organisation des travaux de la soixante-deuxième session
de la Commission des droits de l'homme**

307. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil, sur la recommandation de la Commission²³ et à l'issue d'un vote enregistré, a adopté, par 48 voix contre une, le projet de décision 39, intitulé « Organisation des travaux de la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme ». Voir décision 2005/292 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique.

308. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration avant l'adoption du projet et le représentant du Japon a fait une déclaration une fois le projet adopté (voir E/2005/SR.38).

**Réforme proposée par le Secrétaire général
dans le domaine des droits de l'homme**

309. Comme il a adopté la décision 2005/217, intitulée « Réforme proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme », à sa 9^e séance, le 9 juin (voir par. 252 à 255), le Conseil n' a pas eu à se prononcer sur le projet de décision

40, intitulé « Réforme proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme », dont l'adoption lui avait été recommandée par la Commission²³.

Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme en Afghanistan

310. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 41, intitulé « Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme en Afghanistan ». Voir décision 2005/293 du Conseil.

Situation des droits de l'homme en Haïti

311. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²³, le projet de décision 42, intitulé « Situation des droits de l'homme en Haïti ». Voir décision 2005/294 du Conseil.

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

312. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission²⁵, le projet de décision intitulé « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ». Voir décision 2005/295 du Conseil.

Documents dont le Conseil était saisi au titre du point 14 g) de l'ordre du jour

313. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a pris note des documents suivants :

- a) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-deuxième et trente-troisième sessions (E/2005/22, Supplément n° 2);
- b) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2005/23 (Part I) et Corr.1);
- c) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2005/65).

Voir décision 2005/296 du Conseil.

314. Le représentant de Cuba et l'observateur de la Suisse ont fait des déclarations avant l'adoption de cette décision et le représentant des États-Unis a fait une déclaration une fois qu'elle a été adoptée (voir E/2005/SR.38).

8. Instance permanente sur les questions autochtones

315. Le Conseil a examiné le point 14 h) à ses 37^e et 38^e séances, les 22 et 25 juillet 2005. Il était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quatrième session (E/2005/43, Supplément n° 23 et Corr.2).

Décisions prises par le Conseil

316. Le Conseil a adopté les décisions 2005/252 à 2005/254 et 2004/296 au titre du point 14 h) de l'ordre du jour.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la participation autochtone et la bonne gouvernance

317. À sa 37^e séance, le 22 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une déclaration sur les incidences budgétaires sur le budget-programme du projet de décision I, recommandé par l'Instance permanente²⁶ et intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la participation autochtone et la bonne gouvernance » (voir E/2005/SR.37).

318. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2005/252 du Conseil.

Lieu et dates de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

319. À sa 37^e séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté, sur recommandation de l'Instance permanente²⁶, le projet de décision II intitulé « Lieu et dates de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones ». Voir décision 2005/253 du Conseil.

Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

320. À sa 37^e séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté, sur recommandation de l'Instance permanente²⁶, le projet de décision III intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones ». Voir décision 2005/254 du Conseil.

321. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration après l'adoption de ce projet de décision (voir E/2005/SR.37).

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quatrième session

322. À sa 38^e séance, le 22 juillet, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quatrième session (E/2005/43, Supplément n° 23). Voir décision 2005/296 du Conseil.

323. Les représentants des États-Unis et de la Colombie et l'observateur de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations avant l'adoption de cette décision (voir E/2005/38).

Notes

- ¹ Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.
- ² Conformément à la résolution 52/250 de l'Assemblée générale.
- ³ Voir E/2005/32 (Part I) et Corr.1, chap. I.
- ⁴ Voir E/2005/32 (Part II), chap. I.A.
- ⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 9* (E/2005/29), chap. I. A.
- ⁶ Ibid., chap. I. B.
- ⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 11* (E/2005/31), chap. I. A.
- ⁸ Ibid., chap. I. B.
- ⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4* (E/2005/25), chap. I.A.
- ¹⁰ Ibid., chap. I.B.
- ¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 5* (E/2005/25), chap. I.A.
- ¹² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 22* (E/2005/42), chap. I.A.
- ¹³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 7* (E/2005/27 et Corr.1), chap. I.B.
- ¹⁴ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 6* (E/2005/26).
- ¹⁵ Ibid., chap. I, sect. B.
- ¹⁶ Ibid., sect. C.
- ¹⁷ Ibid., sect. D.
- ¹⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 10* (E/2005/30).
- ¹⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 8* (E/2005/28).
- ²⁰ Voir E/2005/55 et le projet de décision 40 figurant dans le rapport de la Commission des droits de l'homme [E/2005/23 (Part I)].
- ²¹ E/2005/23 (Part I).
- ²² Ibid., chap. I, sect. A.
- ²³ Ibid., sect. B.
- ²⁴ La délégation des Émirats arabes unis a indiqué ultérieurement que, si elle avait été présente, elle aurait voté pour le projet.
- ²⁵ E/2005/23 (Part I)/Corr.1.
- ²⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 23* (E/2005/43), chap. I, sect. A.

Chapitre VIII

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. À sa session d'organisation, à la reprise de cette session (point 4 de l'ordre du jour), à ses 2^e, 4^e, 7^e et 9^e séances, les 4 février, 31 mars, 27 avril et 9 juin 2005, et à sa 34^e séance (point 1 de l'ordre du jour) lors de sa session de fond, le 21 juillet, le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2005/SR.2, 4, 7, 9 et 34). Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour de la reprise de la session d'organisation pour 2005 (E/2005/2/Add.1 et Corr.1);

b) Note du Secrétaire général sur la nomination des membres des commissions techniques du Conseil économique et social en 2004 (E/2005/9 et Corr.1);

c) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un nouveau membre du Comité des politiques de développement (E/2005/9/Add.1);

d) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de 20 membres du Comité du programme et de la coordination (E/2005/9/Add.2);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publications (E/2005/9/Add.3);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2005/9/Add.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/2005/9/Add.5),

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2005/9/Add.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA) (E/2005/9/Add.7);

j) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2005/9/Add.8);

k) Note du Secrétaire général sur une candidature au Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2005/9/Add.9);

l) Note du Secrétaire général sur la nomination de 24 membres au Comité d'experts de l'administration publique (E/2005/9/Add.10 et Add.12);

m) Note du Secrétaire général sur la nomination de membres au Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale (E/2005/9/Add.11).

Décisions prises par le Conseil

2. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2005/201 A, B, C et D.
3. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2005/201 E.

Chapitre IX

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation pour 2005 au Siège de l'ONU, les 19 janvier, 4 février, 1^{er} et 31 mars (1^{re} à 4^e séance); une reprise de sa session d'organisation au Siège de l'ONU, les 27 et 28 avril, et 9 juin 2005 (7^e à 9^e séance); sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au Siège de l'ONU, le 18 avril 2005 (5^e et 6^e séances); sa session de fond au Siège de l'ONU, du 29 juin au 27 juillet 2005 (10^e à 40^e séance); et une reprise de sa session de fond au Siège de l'ONU, le ____ (____ à ____^e séance).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session du Conseil

2. La 1^{re} séance, le 19 janvier 2005, a été ouverte par la Présidente du Conseil pour 2004, Marjatta Rasi (Finlande). Une fois élu, Munir Akram (Pakistan), le Président du Conseil pour 2005, a fait une déclaration.

Élection du Bureau

3. À ses 1^{re} et 4^e séances, le 19 janvier et le 31 mars, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, le Conseil a élu par acclamation : Ali Hachani (Tunisie), Agim Nesho (Albanie), Jaime Monacayo (Équateur) et John C. Verkebe (Belgique) Vice-Présidents du Conseil pour 2005.

Ordre du jour

4. À sa 1^{re} séance, le 19 janvier, le Conseil a examiné l'ordre du jour de sa session d'organisation. Il était saisi de l'ordre du jour provisoire (E/2005/2 et Corr.1).

5. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation (voir annexe I).

Décisions prises par le Conseil

6. À sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a adopté 12 décisions et trois résolutions concernant les questions d'organisation. Voir les résolutions 2005/1 à 2005/3 et les décisions 2005/202 à 2005/213 du Conseil.

Programme de travail de base du Conseil

7. À sa 2^e séance, le 4 février, le Conseil a examiné son programme de travail de base pour 2005 et 2006. Il était saisi d'une note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail de base du Conseil pour 2005 et 2006 (E/2005/1) et les projets de proposition y afférents présentés par son président et des membres de son bureau, sur la base de consultations officieuses tenues en application de l'alinéa l) du paragraphe 2 de la décision 1988/77 du Conseil (E/2005/L.1).

8. À la même séance, le Conseil a adopté les projets de décision I, II, et III. Voir les décisions 2005/202 à 2005/204 du Conseil.

Débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

9. À sa 2^e séance, le 4 février, le Conseil a décidé que les travaux du débat de sa session de fond de 2005 consacré aux activités opérationnelles devraient porter sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale datée du 22 décembre 2004 et intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Voir la décision 2005/205 du Conseil.

Thème du débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

10. À sa 2^e séance, le Conseil économique et social a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2005 relatif à la coopération régionale serait le suivant : « Réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : une perspective régionale ». Voir la décision 2005/206 du Conseil.

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

11. À sa 2^e séance, le Conseil économique et social a décidé d'octroyer le statut consultatif à 87 organisations non gouvernementales. Voir la décision 2005/207 du Conseil.

Questions liées au rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont ledit statut a été suspendu par le Conseil économique et social

12. À sa 2^e séance plénière, le Conseil économique et social a décidé de demander à l'organisation non gouvernementale Asociación para la Paz Continental, dont il a suspendu le statut en 2000, de présenter une demande mise à jour d'admission au statut consultatif que le Comité chargé des organisations non gouvernementales examinerait à une session à venir. Voir la décision 2005/208 du Conseil.

Organisation des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 2005

13. À sa 2^e séance, le Conseil économique et social a demandé que les deux jours que le Comité chargé des organisations non gouvernementales n'avait pas utilisés à sa session ordinaire soient ajoutés à la reprise de sa session de deux semaines en mai 2005, étant entendu que les services de conférence nécessaires pendant ces deux jours seraient assurés dans la mesure du possible. Voir la décision 2005/209 du Conseil.

**Organisation des travaux de la session de fond de 2005
du Conseil économique et social**

14. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, le Conseil a décidé ce qui suit concernant l'organisation des travaux de sa session de fond de 2005 :

- a) Débat de la session de fond :
 - i) Le débat de haut niveau se tiendrait du 29 juin au 1^{er} juillet 2005;
 - ii) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du 5 au 7 juillet 2005;
 - iii) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 8 au 12 juillet 2005;
 - iv) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 13 au 18 juillet 2005;
 - v) Le débat général se tiendrait du 18 au 25 juillet 2005;
 - vi) Le Conseil achèverait ses travaux les 26 et 27 juillet 2005;

b) Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales : le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales se tiendrait immédiatement après le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil, le 5 juillet 2005 au matin;

c) Question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement : le Conseil envisagerait la possibilité de débattre de la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement et tiendrait d'autres consultations quant à la forme et à la tenue de ce débat¹.

Voir décision 2005/210 du Conseil.

**Date de la tenue de la réunion spéciale de haut niveau
du Conseil économique et social avec les représentants
des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation
mondiale du commerce et de la CNUCED**

15. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, le Conseil économique et social a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendrait au Siège, le 18 avril 2005. Voir la décision 2005/211 du Conseil.

**Thème du débat de la session de fond de 2005 du Conseil
économique et social consacré aux affaires humanitaires**

16. À sa 4^e séance, le 31 mars, le Conseil a décidé :

a) Que le thème du débat de sa session de fond de 2005 consacré aux affaires humanitaires s'intitulerait « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris des capacités et des aspects organisationnels »;

b) Que serait également organisée une réunion-débat sur « les enseignements tirés du séisme/tsunami qui a récemment frappé la région de l’océan Indien ».

Voir décision 2005/212 du Conseil.

Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement

17. À sa 4^e séance, le 31 mars, le Conseil, afin d’améliorer les travaux de la Commission de la population et du développement, a décidé :

a) Qu’à partir de la trente-huitième session ordinaire de la Commission, qui aurait lieu du 4 au 8 avril 2005, la Commission, aussitôt après la clôture d’une session ordinaire, tiendrait la 1^{re} séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d’élire le nouveau président et les autres membres du Bureau, conformément à l’article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil;

b) Que les membres de la Commission seraient élus pour quatre sessions ordinaires de la Commission, leur mandat commençant dès la fin de la session ordinaire tenue après le 1^{er} janvier suivant leur élection par le Conseil et expirant à la fin de la session ordinaire tenue après le 1^{er} janvier suivant l’élection des États qui leur succéderaient à la Commission, à moins qu’ils ne soient réélus;

c) Que le mandat des membres du Bureau de la Commission devant venir à expiration le 31 décembre 2005 serait prorogé jusqu’à la fin des travaux de la trente-neuvième session ordinaire de la Commission; le mandat des membres du Bureau de la Commission devant venir à expiration le 31 décembre 2006 serait prorogé jusqu’à la fin des travaux de la quarantième session ordinaire de la Commission; le mandat des membres du Bureau de la Commission devant venir à expiration le 31 décembre 2007 serait prorogé jusqu’à la fin des travaux de la quarante et unième session ordinaire de la Commission; et le mandat des membres du Bureau de la Commission devant venir à expiration le 31 décembre 2008 serait prorogé jusqu’à la fin des travaux de la quarante-deuxième session ordinaire de la Commission;

d) Que les dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l’Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, ne s’appliqueraient qu’à la partie des sessions de la Commission consacrée aux travaux de fond.

Voir la décision 2005/213 du Conseil.

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

18. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, le Conseil a décidé d’examiner les rapports du Groupe consultatif spécial pour le Burundi durant sa session de fond de 2005, et a demandé que le rapport présenté par le Groupe à cette session décrive, entre autres, la manière dont ce dernier s’était acquitté de son mandat. Voir la résolution 2005/1 du Conseil. Par la suite, à sa session de fond, le Conseil, par sa résolution 2005/33, a décidé que le bilan des travaux du Groupe consultatif spécial pour le Burundi devrait être dressé lors de la session de fond de 2006, en vue d’envisager la prorogation du mandat du Groupe consultatif après que le Conseil aurait examiné son rapport, qui devrait être soumis au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006. (Voir ci-dessus, chap. VII, par. 54 à 57.)

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

19. À sa 3^e séance, le 1^{er} mars, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif jusqu'à sa session de fond de 2005 et a demandé que le rapport présenté par le Groupe à cette session décrive, entre autres, la manière dont ce dernier s'était acquitté de son mandat. Le Conseil a en outre décidé d'examiner les rapports du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau durant sa session de fond de 2005. Voir la résolution 2005/2 du Conseil. Par la suite, lors de sa session de fond de 2005, le Conseil a décidé, par sa résolution 2005/32, et compte tenu de la situation actuelle de la Guinée-Bissau, de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de 2006, étant entendu que la décision de renouveler ou non le mandat du Groupe serait prise à l'issue de l'examen par le Conseil du rapport du Groupe, qui devrait être soumis au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006, et au vu de la situation qui régnerait à ce moment-là en Guinée-Bissau (voir ci-dessus, chap. VII par. 58 à 61).

Administration des affaires publiques et développement

20. À sa 4^e séance, le 31 mars, le Conseil a demandé au Secrétaire général de définir les orientations des travaux de l'Organisation sur l'administration des affaires publiques en fonction des recommandations énoncées dans sa décision 2004/302 du 23 juillet 2004, dans la résolution 58/231 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, et dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa troisième session, en particulier celles qui concernaient la mise en valeur du capital humain dans le secteur public, l'amélioration de l'accès à l'information, notamment celle qui concernait les pratiques optimales, la promotion de la bonne gouvernance et de la responsabilité dans les administrations publiques nationales et internationales et le renforcement des administrations publiques dans les pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux, et encouragé le Secrétaire général à continuer de tenir régulièrement avec les États Membres des consultations sur la présentation de candidats aux sièges du Comité, en gardant à l'esprit la résolution 2001/45 et son annexe. Le Conseil a aussi encouragé le système des Nations Unies et les États Membres à donner plus de retentissement à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, et invité les États Membres à désigner des candidats pour les prix Champion du service public décernés par l'Organisation des Nations Unies. Voir la résolution 2005/3 du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation**Ordre du jour**

21. À sa 8^e séance, le 28 avril, le Conseil était saisi de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation (E/2005/2 et Add.1).

Décisions prises par le Conseil

22. À la reprise de sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a adopté six décisions concernant les questions d'organisation. Voir les décisions 2005/214 à 2005/219 du Conseil.

Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social

23. À sa 8^e séance, le 28 avril, le Conseil a décidé de reporter, à sa session de fond de 2005 au titre du point 10 de l'ordre de jour, l'examen du projet de résolution III intitulé « Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social² » (voir E/2004/15/Add.2). Voir la décision 2005/214 du Conseil. Par la suite, à sa session de fond, le Conseil, par sa résolution 2005/302, a décidé de prendre note de la réception de la résolution et de ne pas se prononcer sur cette question (voir ci-dessus, chap. VII, par. 90).

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

24. À sa 8^e séance, le 28 avril, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session d'organisation de 2005 l'examen de la demande présentée par le Partenariat mondial pour l'eau en vue de participer à ses travaux en qualité d'observateur. Par la suite, à sa session de fond, le Conseil a approuvé la demande présentée par le Partenariat mondial pour l'eau en vue de participer à ses travaux conformément à l'article 79 de son règlement intérieur. Voir décision 2005/233 du Conseil.

Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

25. À sa 8^e séance, le 28 avril, le Conseil a décidé de tenir, dans la matinée du mercredi 13 juillet 2005, un débat intitulé « Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Il est convenu que ce débat, qui aurait un caractère officiel, serait organisé comme suit :

- a) Un bref exposé serait suivi d'échanges entre les délégations intéressées;
- b) Aucun document final ni compte rendu ne serait produit;
- c) Une brève mention du débat serait faite dans le rapport du Conseil.

Il a donc également décidé de conclure son débat consacré aux activités opérationnelles l'après-midi du 12 juillet et d'entamer celui consacré aux affaires humanitaires l'après-midi du 13 juillet 2005. Voir la décision 2005/216.

Réforme proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme

26. À sa 9^e séance, le 9 juin, le Conseil :

a) Ayant à l'esprit les résolutions 59/145 et 59/291 de l'Assemblée générale, datées respectivement du 17 décembre 2004 et du 15 avril 2005, dans lesquelles l'Assemblée a, notamment, prié le Président de l'Assemblée générale de continuer à tenir des consultations ouvertes, représentatives et transparentes avec tous les États Membres afin de parvenir à l'accord le plus large possible sur toutes les questions importantes relatives à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendrait en septembre 2005, et prenant note de la décision 2005/116 de la Commission des droits de l'homme, en date du 22 avril 2005, a décidé de prier le Président de la Commission des droits de l'homme d'organiser, à la soixante et unième session de la Commission, des consultations officielles à composition non limitée d'une durée maximale de deux jours pour réfléchir sur les recommandations relatives aux droits de l'homme figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous³ » en vue de contribuer aux délibérations intergouvernementales qui auraient lieu à l'Assemblée sur la réforme proposée de l'Organisation des Nations Unies;

b) Décidé également à cet effet d'autoriser le Président à établir, le 15 juin 2005 au plus tard, un résumé des consultations officielles, qui serait transmis au Président de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Président du Conseil économique et social (A/59/847-E/2005/73).

Voir décision 2005/217 du Conseil.

Programme de travail pluriannuel pour le débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination

27. À sa 9^e séance, le 9 juin, le Conseil économique et social a décidé de reporter au débat de sa session de fond de 2005 consacré aux questions de coordination l'examen du programme de travail pluriannuel en vue de ce débat. Voir la décision 2005/218 du Conseil. Par la suite, à sa session de fond, le Conseil a adopté le thème et le programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil. Voir la décision 2005/221 du Conseil.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

28. À sa 9^e séance, le 9 juin, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2005 l'examen de la demande présentée par l'Union économique et monétaire ouest africaine en vue de participer à ses travaux en qualité d'observateur. Voir la décision 2005/219 du Conseil. Par la suite, à sa session de fond, le Conseil, conformément à l'article 79 de son règlement intérieur, a approuvé la demande présentée par l'Union économique et monétaire ouest africaine en vue de participer à ses travaux en qualité d'observateur. Voir la décision 2005/233 du Conseil.

C. Session de fond

Décisions prises par le Conseil

29. À sa session de fond de 2005, le Conseil a adopté quatre décisions concernant les questions d'organisation. Voir les décisions 2005/220, 2005/221, 2005/233 et 2005/300 du Conseil.

Ordre du jour

30. À sa 10^e séance, le 29 juin, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond de 2005. Il était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2005 (E/2005/100);
- b) Projet de programme de travail de la session de fond de 2005 (E/2005/L.9);
- c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session (E/2005/L.10);
- d) État actualisé de la documentation de la session de fond du Conseil économique et social de 2005 (CRP.2).

31. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2005 (voir annexe I) et approuvé le programme de travail de cette session. Voir décision 2005/220 du Conseil.

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil

32. À la 10^e séance, le Conseil a approuvé les demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par ce dernier (voir E/2005/76) lors de sa session de fond de 2005, au sujet des questions figurant à l'ordre du jour de cette session. Voir décision 2005/220 du Conseil.

Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social

33. À sa 17^e séance, le 6 juillet 2005, le Conseil :

- a) A décidé d'adopter le thème ci-après pour le débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2006 :
 - « La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim »;
- b) A également décidé que l'établissement et la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel s'inspireraient des considérations ci-après :
 - i) Le rôle et les fonctions du débat consacré aux questions de coordination tels qu'identifiés dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale en date du 13 mai 1991, à savoir la coordination des activités des institutions spécialisées,

organes, organismes et organisations du système des Nations Unies, dans les domaines économique, social et autres domaines connexes, conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte des Nations Unies;

ii) Le fait que le programme de travail pluriannuel pour la réunion de coordination devrait contribuer à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes, conformément aux résolutions 50/227 du 24 mai 1996 et 52/270 B du 23 juin 2003 de l'Assemblée générale;

c) A en outre décidé de poursuivre ses consultations sur le programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination, afin de parachever ledit programme de travail avant le début de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social.

Voir décision 2005/221 du Conseil.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

34. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil a décidé d'accorder le statut d'observateur auprès du Conseil à deux organisations intergouvernementales : le Partenariat mondial pour l'eau (voir E/2005/49) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (voir E/2005/64). Voir la décision 2005/233 du Conseil. Voir aussi les décisions 2005/215 et 2005/219 adoptées à la reprise de sa session d'organisation, voir sect. B, par. 24 et 28 ci-dessus).

Thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social pour 2006

35. À sa 40^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du thème de son débat de haut niveau pour 2006. Voir décision 2005/300 du Conseil.

Notes

¹ Voir aussi décision 2005/216 du Conseil.

² Figurant dans le document E/2004/15/Add.2.

³ A/59/2005 et Corr.1 et Add.1 à 3.

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation pour 2005, de la reprise de cette session ainsi que de la session de fond de 2005

Ordre du jour de la session d'organisation pour 2005 et de la reprise de cette session

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 19 janvier 2005

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond pour 2005

Adopté par le Conseil à sa 10^e séance, le 29 juin 2005

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - i) Calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;

-
- c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Association des États des Caraïbes (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté de l'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasienne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations ».

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Groupe GOUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Moldova) (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Institut international de droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation consultative juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (Interpol) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union africaine^b (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Banque islamique de développement (décision 2003/221 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Commission Helsinki (décision 2003/312 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)

Fonds commun pour les produits de base (décision 2003/221 du Conseil)

Institution pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Organisation asiatique de productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

^b Remplace l'Organisation de l'unité africaine.

Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation mondiale du tourisme (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/232 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest africaine (décision 2005/232 du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de la comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres arabes de l'intérieur (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et connexes

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006^a</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2007
Albanie	Albanie	2007
Allemagne	Arménie	2006
Arabie saoudite	Australie	2007
Arménie	Bangladesh	2006
Australie	Belgique	2006
Azerbaïdjan	Belize	2006
Bangladesh	Brésil	2007
Belgique	Canada	2006
Belize	Chine	2007
Bénin	Colombie	2006
Brésil	Costa Rica	2007
Canada	Danemark	2007
Chine	Émirats arabes unis	2006
Colombie	États-Unis d'Amérique	2006
Congo	Fédération de Russie	2007
Costa Rica	Guinée	2007
Cuba	Inde	2007
Danemark	Indonésie	2006
Émirats arabes unis	Islande	2007
Équateur	Italie	2006
Espagne ^b	Lituanie	2007
États-Unis d'Amérique	Maurice	2006
Fédération de Russie	Mexique	2007
France	Namibie	2006
Guinée	Nigéria	2006
Inde	Pakistan	2007
Indonésie	Panama	2006
Irlande	Pologne	2006
Islande	République de Corée	2006
Italie	République démocratique du Congo	2007
Jamaïque	République-Unie de Tanzanie	2006
Japon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2007
Kenya	Tchad	2007
Lituanie	Thaïlande	2007
Malaisie		
Maurice		

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006^a</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Mexique	Tunisie	2006
Mozambique		
Namibie		
Nicaragua		
Nigéria		
Pakistan		
Panama		
Pologne		
République de Corée		
République démocratique du Congo		
République-Unie de Tanzanie		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sénégal		
Tchad		
Thaïlande		
Tunisie		
Turquie		

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Algérie	Allemagne	2008
Allemagne	Canada	2009
Cap-Vert	Cap-Vert	2007
Chine	Chine	2008
Colombie	Colombie	2008
Costa Rica	Croatie	2007
Croatie	Cuba	2007
Cuba	États-Unis d'Amérique	2007
Danemark	Fédération de Russie	2009
Espagne	Finlande	2009
États-Unis d'Amérique	France	2009
Fédération de Russie	Hongrie	2008
Ghana	Iran (République islamique d')	2007
Hongrie	Jamaïque	2009
Iran (République islamique d')	Japon	2008
Japon	Kenya	2007
Kenya	Mauritanie	2009
Mexique	Mexique	2008
Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	2008
Pays-Bas	République de Corée	2007
République de Corée	République démocratique du Congo	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Ukraine	Ukraine	2007

Commission de la population et du développement^c

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la trente-huitième session^d</i>	<i>Composition à la trente-neuvième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Allemagne	Allemagne	2009
Arménie	Arménie	2008
Bangladesh	Bangladesh	2009
Belgique	Belgique	2009
Bolivie	Bolivie	2007
Botswana	Botswana	2006
Brésil	Brésil	2009
Bulgarie	Bulgarie	2009
Cameroun	Cameroun	2009
Canada	Canada	2009
Chine	Chine	2006
Comores	Comores	2009
El Salvador	El Salvador	2007
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2006
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2006
France	France	2008
Gambie	Gambie	2006
Guyana	Guyana	2009
Hongrie	Haïti ^d	2008
Inde	Hongrie	2007
Indonésie	Inde	2006
Iran (République islamique d')	Indonésie	2009
Irlande	Iran (République islamique d')	2007
Jamahiriya arabe libyenne	Irlande	2006
Jamaïque	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Japon	Jamaïque	2006
Kenya	Japon	2008
Liban ^e	Kenya	2008
Luxembourg	Liban	2006
Madagascar	Luxembourg	2007
Malaisie	Madagascar	2008
Maroc	Malaisie	2009
Mauritanie	Maroc	2009
Mexique	Mauritanie	2007
Nicaragua	Mexique	2006
Nigéria	Nicaragua	2006
Norvège	Nigéria	2006
Pakistan	Pakistan	2008
Pays-Bas	Pays-Bas	2008
Pérou	Pérou	2009
Philippines	Philippines	2007

<i>Composition à la trente-huitième session^d</i>	<i>Composition à la trente-neuvième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Pologne	Pologne	2006
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2007
Suisse	Suède ^g	2006
Thaïlande ^f	Suisse	2009
Zambie	Thaïlande	2006
	Zambie	2006

Commission du développement social

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-troisième session</i>	<i>Composition à la quarante-quatrième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2008
Argentine	Angola	2009
Autriche	Argentine	2007
Bangladesh	Bangladesh	2009
Bulgarie	Bolivie	2009
Chili	Chili	2008
Chine	Chine	2009
Comores	Côte d'Ivoire	2008
Côte d'Ivoire	Espagne	2007
Danemark	États-Unis d'Amérique	2008
El Salvador	Éthiopie	2008
Espagne	Fédération de Russie	2008
États-Unis d'Amérique	Finlande	2009
Éthiopie	France	2008
Fédération de Russie	Haïti	2008
France	Inde	2007
Gabon	Indonésie	2008
Haïti	Iran (République islamique d')	2007
Inde	Italie	2009
Indonésie	Japon	2008
Iran (République islamique d')	Jamahiriya arabe libyenne	2007
Italie	Mali	2008
Jamahiriya arabe libyenne	Malte	2007
Jamaïque	Monaco	2009
Japon	Myanmar	2009
Kazakhstan	Pakistan	2007
Mali	Paraguay	2009
Malte	Pays-Bas	2009
Mexique	Pérou	2008
Pakistan	République centrafricaine	2007
Pérou	République de Corée	2008
République centrafricaine	République démocratique du Congo	2009
République de Corée	République de Moldova	2008
République de Moldova	République dominicaine	2007
République dominicaine	République populaire démocratique de Corée	2009
République tchèque	République tchèque	2009
République-Unie de Tanzanie	République-Unie de Tanzanie	2009
Roumanie	Roumanie	2007
Sénégal	Sénégal	2007
Suisse		

<i>Composition à la quarante-troisième session</i>	<i>Composition à la quarante-quatrième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Suriname	Suriname	2007
Tunisie	Tunisie	2008
Turquie	Turquie	2007
Viet Nam	Ukraine	2009
Zambie	Venezuela (République bolivarienne du)	2009
	Zambie	2007

Commission des droits de l'homme

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2006
Allemagne	Allemagne	2008
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2006
Argentine	Argentine	2008
Arménie	Arménie	2007
Australie	Australie	2008
Bhoutan	Autriche	2008
Brésil	Azerbaïdjan	2008
Burkina Faso	Bangladesh	2008
Canada	Bhoutan	2006
Chine	Botswana	2008
Congo	Brésil	2008
Costa Rica	Cameroun	2008
Cuba	Canada	2007
Égypte	Chine	2008
Équateur	Congo	2006
Érythrée	Costa Rica	2006
États-Unis d'Amérique	Cuba	2006
Éthiopie	Égypte	2006
Fédération de Russie	Équateur	2007
Finlande	Érythrée	2006
France	États-Unis d'Amérique	2008
Gabon	Éthiopie	2006
Guatemala	Fédération de Russie	2006
Guinée	Finlande	2007
Honduras	France	2007
Hongrie	Guatemala	2006
Inde	Guinée	2007
Indonésie	Honduras	2006
Irlande	Hongrie	2006
Italie	Inde	2006
Japon	Indonésie	2006
Kenya	Italie	2006
Malaisie	Japon	2008
Mauritanie	Kenya	2007
Mexique	Malaisie	2007
Népal	Maroc	2008
Nigéria	Mauritanie	2006
Pakistan	Mexique	2007
Paraguay	Népal	2006
Pays-Bas	Nigéria	2006
Pérou	Pakistan	2007

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Qatar	Pays-Bas	2006
République de Corée	Pérou	2006
République dominicaine	Qatar	2006
Roumanie	République de Corée	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République dominicaine	2006
Soudan	Roumanie	2007
Sri Lanka	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2006
Swaziland	Soudan	2007
Togo	Togo	2007
Ukraine	Venezuela (République bolivarienne du)	2008
Zimbabwe	Zimbabwe	2008

Commission de la condition de la femme^h

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2006
Algérie	Algérie	2007
Allemagne	Allemagne	2009
Argentine	Arménie	2007
Arménie	Belgique	2007
Azerbaïdjan	Belize	2009
Belgique	Bolivie	2007
Bolivie	Botswana	2006
Botswana	Burkina Faso	2006
Burkina Faso	Canada	2007
Canada	Chine	2008
Chine	Congo	2007
Congo	Croatie	2009
Cuba	Cuba	2006
El Salvador	El Salvador	2008
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2006
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2008
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2007
Gabon	Gabon	2006
Ghana	Ghana	2008
Guatemala	Guatemala	2006
Guinée	Hongrie	2008
Hongrie	Inde	2007
Inde	Indonésie	2006
Indonésie	Iran (République islamique d')	2006
Iran (République islamique d')	Islande	2008
Islande	Japon	2009
Japon	Kazakhstan	2008
Kazakhstan	Malaisie	2006
Malaisie	Mali	2009
Maurice	Maroc	2009
Nicaragua	Maurice	2008
Nigéria	Nicaragua	2006
Pakistan	Nigéria	2007
Pays-Bas	Pays-Bas	2009
Pérou	Pérou	2009
République de Corée	Qatar	2009
République dominicaine	République de Corée	2006
République-Unie de Tanzanie	République dominicaine	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République-Unie de Tanzanie	2009
Soudan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Suriname	Soudan	2006
Thaïlande	Suriname	2008
Tunisie	Thaïlande	2007
Turquie	Turquie	2007

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Algérie	2007
Algérie	Allemagne	2007
Allemagne	Arabie saoudite	2009
Argentine	Argentine	2007
Australie	Australie	2009
Autriche	Autriche	2007
Bélarus	Belgique	2009
Bosnie-Herzégovine	Bolivie	2009
Brésil	Bosnie-Herzégovine	2007
Burkina Faso	Brésil	2007
Cameroun	Cameroun	2007
Chili	Canada	2009
Chine	Chili	2007
Colombie	Colombie	2009
Croatie	Croatie	2007
Cuba	Cuba	2007
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2007
Espagne	États-Unis d'Amérique	2007
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2009
Fédération de Russie	France	2007
France	Guatemala	2007
Gambie	Hongrie	2007
Guatemala	Inde	2007
Hongrie	Iran (République islamique d')	2007
Inde	Israël	2007
Indonésie	Italie	2007
Iran (République islamique d')	Jamaïque	2009
Israël	Japon	2009
Italie	Liban	2007
Jamaïque	Madagascar	2007
Japon	Malaisie	2007
Liban	Mexique	2009
Madagascar	Myanmar	2007
Malaisie	Namibie	2009
Mexique	Niger	2009
Myanmar	Nigéria	2009
Nicaragua	Norvège	2007
Nigéria	Ouganda	2007
Norvège	Pérou	2007
Ouganda	Pologne	2009
Pakistan	République de Corée	2009

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Pays-Bas	République démocratique du Congo.	2007
Pérou	République démocratique populaire	
République démocratique du Congo	Lao	2007
République démocratique populaire lao	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	et d'Irlande du Nord.	2009
Soudan	Sénégal	2009
Suède	Soudan	2007
Suisse	Suède.	2007
Thaïlande	Suisse	2007
Turquie	Tadjikistan	2009
Ukraine	Thaïlande	2007
Zambie	Turquie	2009
	Ukraine	2009
	Zambie	2007

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006ⁱ</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	Allemagne	2008
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2006
Autriche	Arménie	2008
Botswana	Autriche	2008
Brésil	Bolivie	2008
Burundi	Botswana	2006
Canada	Brésil	2006
Chine	Burundi	2006
Comores	Canada	2006
Croatie	Chili	2008
Cuba	Chine	2008
Égypte	Comores	2008
El Salvador	Costa Rica	2008
États-Unis d'Amérique	Cuba	2006
Éthiopie	Égypte	2006
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2006
Finlande	Fédération de Russie	2008
Gambie	Finlande	2006
Inde	Inde	2006
Indonésie	Indonésie	2006
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2006
Italie	Italie	2008
Jamaïque	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Japon	Jamaïque	2006
Mauritanie	Japon	2008
Mexique	Mexique	2006
Nicaragua	Namibie	2008
Nigéria	Niger	2008
Ouganda	Nigéria	2006
Pakistan	Ouganda	2008
Paraguay	Pakistan	2008
Pérou	Paraguay	2006
République centrafricaine	République de Corée	2008
République de Corée	République démocratique du Congo	2008
République tchèque	République tchèque	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2006
Thaïlande	Sénégal	2008
Turquie	Thaïlande	2006
Ukraine	Ukraine	2006
Zambie		

Commission du développement durableⁱ

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la treizième session</i>	<i>Composition à la quatorzième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Afrique du Sud	Algérie	2007
Algérie	Allemagne	2008
Allemagne	Arabie saoudite	2008
Antigua-et-Barbuda	Australie	2006
Arabie saoudite	Autriche	2007
Argentine	Bélarus	2008
Australie	Belgique	2008
Autriche	Belize	2008
Azerbaïdjan	Bolivie	2008
Belgique	Brésil	2007
Brésil	Burkina Faso	2007
Burkina Faso	Cameroun	2008
Canada	Canada	2008
Chine	Chine	2008
Colombie	Colombie	2007
Costa Rica	Cuba	2008
Croatie	États-Unis d'Amérique	2006
Égypte	Éthiopie	2006
États-Unis d'Amérique	Ex-République yougoslave de Macédoine	2007
Éthiopie	Fédération de Russie	2006
Ex-République yougoslave de Macédoine	Fidji	2006
Fédération de Russie	Finlande	2007
Fidji	France	2007
Finlande	Géorgie	2007
France	Ghana	2007
Gabon	Guinée-Bissau	2006
Géorgie	Honduras	2006
Ghana	Hongrie	2006
Guinée-Bissau	Iran (République islamique d')	2007
Honduras	Israël	2008
Hongrie	Italie	2008
Iran (République islamique d')	Jamaïque	2006
Jamaïque	Japon	2006
Japon	Kazakhstan	2007
Kazakhstan	Luxembourg	2007
Lesotho	Mexique	2008
Luxembourg	Ouganda	2006
Népal	Pakistan	2007
Norvège	Paraguay	2007
Ouganda	Pays-Bas	2006

<i>Composition à la treizième session</i>	<i>Composition à la quatorzième session</i>	<i>Mandat expirant à l'issue de la session de</i>
Ouzbékistan	Qatar	2007
Pakistan	République de Corée	2006
Paraguay	République démocratique du Congo	2008
Pays-Bas	République populaire démocratique de Corée	2008
Pérou	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2006
Qatar	Sainte-Lucie	2006
République de Corée	Serbie-et-Monténégro	2008
République démocratique du Congo	Sierra Leone	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	2006
Sainte-Lucie	Thaïlande	2008
Sierra Leone	Tunisie	2008
Soudan	Zambie	2008
Turquie	Zimbabwe	2008

Commission de la science et de la technique au service du développement

(33 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2005 et en 2006^k</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Allemagne	2006
Angola	2008
Autriche	2008
Bangladesh	2006
Bélarus	2006
Belgique	2006
Bolivie	2006
Brésil	2008
Chili	2006
Chine	2006
Éthiopie	2006
Fédération de Russie	2008
Gambie	2008
Grèce	2006
Inde	2006
Iran (République islamique d')	2006
Italie	2008
Jamaïque	2008
Jordanie	2008
Lesotho	2006
Maroc	2006
Oman	2008
Pakistan	2008
Paraguay	2006
Pérou	2008
République démocratique du Congo	2008
Roumanie	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Sierra Leone	2008
Slovaquie	2008
Soudan	2006
Turquie	2006

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution 2000/35 du Conseil économique et social).

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique*

Membres (53)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Mauritanie
Bénin	Maurice
Botswana	Maroc
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Kenya	Togo
Lesotho	Tunisie
Libéria	Zambie
Jamahiriya arabe libyenne	Zimbabwe
Madagascar	

* La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe***(55 membres)**

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Chypre	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ex-République yougoslave de Macédoine	Saint-Marin
Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro
Finlande	Slovaquie
France	Slovénie
Géorgie	Suède
Grèce	Suisse
Hongrie	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Irlande	Turquie
Israël	Ukraine
Italie	

* Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

(42 membres)

Allemagne ¹	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie	Panama
Brésil	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Colombie	Portugal
Costa Rica	République dominicaine
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Équateur	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Espagne	Suriname
États-Unis d'Amérique	Trinité-et-Tobago
France	Uruguay
Grenade	Venezuela (République bolivarienne du)
Guatemala	
Guyana	

Membres associés (7)

Anguilla	Îles Vierges britanniques
Antilles néerlandaises	Montserrat
Aruba	Porto Rico
Îles Vierges américaines	

* La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

Membres associés (9)

Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	Macao (Chine)
Guam	Nioué
Hong Kong (Chine)	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

* La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**(13 membres)**

Arabie saoudite	Liban
Bahreïn	Oman
Égypte	Palestine
Émirats arabes unis	Qatar
Iraq	République arabe syrienne
Jordanie	Yémen
Koweït	

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006^m</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Algérie	2007
Algérie	Bahamas	2006
Allemagne	Chine	2007
Argentine	Comores	2006
Arménie	États-Unis d'Amérique	2006
Bahamas	Fédération de Russie	2006
Bénin	France	2006
Brésil	Ghana	2007
Canada	Jamaïque	2007
Chine	Japon	2007
Comores	Kenya	2007
Cuba	Mexique	2006
États-Unis d'Amérique	République de Corée	2007
Fédération de Russie	Zimbabwe	2006
France		
Gabon		
Ghana		
Inde		
Indonésie		
Iran (République islamique d')		
Jamaïque		
Japon		
Kenya		
Mexique		
Monaco		
Nicaragua		
Pakistan		
République centrafricaine		
République de Corée		
République de Moldova		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Suisse		
Ukraine		
Zimbabwe		

Comité chargé des organisations non gouvernementales**(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)****Composition jusqu'au 31 décembre 2006**

Allemagne	Inde
Cameroun	Iran (République islamique d')
Chili	Pakistan
Chine	Pérou
Colombie	Roumanie
Côte d'Ivoire	Sénégal
Cuba	Soudan
États-Unis d'Amérique	Turquie
Fédération de Russie	Zimbabwe
France	

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

27 membres

Afrique du Sud	Inde
Allemagne	Iran (République islamique d')
Argentine	Italie
Australie	Japon
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne Et d'Irlande du Nord
Finlande	
France	Suède

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

32 membres

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Nouvelle-Zélande
Australie	Norvège
Autriche	Pays-Bas
Belgique	Pologne
Brésil	Portugal
Canada	Qatar
Chine	République tchèque
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	
Etats-Unis d'Amérique	Sénégal
Finlande	Serbie-et-Monténégro
France	Suède
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie"
Irlande	

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication**

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005^o</i>	<i>Composition en 2006^p</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2008
Allemagne	Allemagne	2008
Argentine ^f	Argentine	2006
Bénin	Bénin	2006
Brésil	Brésil	2006
Burundi	Burundi	2006
Chine	Chine	2008
Chypre	Chypre	2006
Éthiopie	Fédération de Russie	2008
Fédération de Russie	Italie	2008
France	Liban	2008
Italie	Malaisie	2006
Malaisie	Malte	2008
Malte	Mexique	2006
Mexique	Namibie	2008
Niger	Nigéria	2006
Namibie	Ouganda	2008
Nigéria	Pakistan	2006
Ouganda	Panama	2008
Pakistan	Pologne	2006
Panama	Portugal	2008
Pologne	République tchèque	2006
Portugal	République-Unie de Tanzanie	2008
République tchèque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	2008
Sri Lanka	Suède	2008
Thaïlande	Thaïlande	2006
Tunisie	Tunisie	2006

Comité de la planification du développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2006

N'Dri Thérèse Assié-Lumumba (Côte d'Ivoire)

Iskra Beleva (Bulgarie)^q

Patricia Bifani-Richard (Chili-Italie)

Albert Binger (Jamaïque)

Olav Bjerkholt (Norvège)

Gui Ying Cao (Chine)

Eugenio B. Figueroa (Chili)

Leonid M. Grigoriev (Fédération de Russie)

Patrick Guillaumont (France)

Heba Handoussa (Égypte)

Hiroya Ichikawa (Japon)

Willene Johnson (États-Unis d'Amérique)

Marju Lauristin (Estonie)

P. Jayendra Nayak (Inde)

Milivoje Panić (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Carola Pessino (Argentine)

Suchitra Punyaratabandh (Thaïlande)

Sylvia Saborio (Costa Rica)

Nasser Hassan Saidi (Liban)

Udo Ernst Simonis (Allemagne)

Funmi Togonu-Bickersteth (Nigéria)

Geedreck Usvatte-Aratchi (Sri Lanka)

Samuel Wangwe (République-Unie de Tanzanie)

Kerfella Yansane (Guinée)

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2005

Composition du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009

Jaime Rodriguez Arana-Munoz (Espagne)	Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
Marie-Françoise Bechtel (France)	Ousmane Batoko (Bénin)
Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)	Marie-Françoise Bechtel (France)
Jocelyne Bourgon (Canada)	Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)
Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)	Emilia Boncodin (Philippines)
Petrus Compton (Sainte-Lucie)	Jocelyne Bourgon (Canada)
Giuseppe Franco Ferrari (Italie)	Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)	Mario P. Chiti (Italie)
Werner Jann (Allemagne)	Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
Barbara Kudrycka (Pologne)	Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)
Gonzalo D. Martner Fanta (Chili)	Edgar Alfonso González Salas (Colombie)
Kuldeep Mathur (Inde)	Werner Jann (Allemagne)
Atangana Mebara (Cameroun)	Taher Kannan (Jordanie)
Bechara Merhej (Liban)	Pan Suk Kim (République de Corée)
Jose Oscar Monteiro (Mozambique)	Barbara Kudrycka (Pologne)
Akira Nakamura (Japon)	Florin Lupescu (Roumanie)
Apolo Nsibambi (Ouganda)	Anthony Makrydemetres (Grèce)
Dennis Rondinelli (États-Unis d'Amérique)	Jose Oscar Monteiro (Mozambique)
Otton Solis-Fallas (Costa Rica)	Siripurapu Kesava Rao (Inde)
Patricia Sto. Tomas (Philippines)	Dennis Rondinelli (États-Unis d'Amérique)
Sakhir Thiam (Sénégal)	Prijono Tjiptoherijanto (Indonésie)
Borwornsak Uwanoo (Thaïlande)	Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
Wang Xiaochu (China)	Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
Volodymyr Yatsuba (Ukraine)	Wang Xiaochu (Chine)

**Comité d'experts de la coopération internationale
en matière fiscale^r**

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2009

Moftah Jassim Al-Moftah (Qatar)

Bernell L. Arrindell (Barbade)

Noureddine Bensouda (Maroc)

Rowena G. Bethel (Bahamas)

Patricia A. Brown (États-Unis d'Amérique)

José Antonio Bustos Buiza (Espagne)

Nahil L. Hirsh Carrillo (Pérou)

Danies Kawama Chisenda (Zambie)

Paolo Ciocca (Italie)

Andrew Dawson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Talmon de Paula Freitas (Brésil)

Harry Msamire Kitillya (République-Unie de Tanzanie)

Frank Mullen (Irlande)

Kyung Geun Lee (République de Corée)

Habiba Laouati (Tunisie)

Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)

Dmitry Vladimirovich Nikolaev (Fédération de Russie)

Pascal Saint-Amans (France)

Serafin U. Salvador, Jr. (Philippines)

Erwin Silitonga (Indonésie)

Stig B. Sollund (Norvège)

Yoshiki Takeuchi (Japon)

Robert Waldburger (Suisse)

Armando Iara Yaffar (Mexique)

Zhiyong Zhang (Chine)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clement Atangana (Cameroun)	2006
Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2006
Arundhati Ghose (Inde) ^s	2006
Maria Virginia Bras Gomes (Portugal)	2006
Chokila Iyer (Inde) ^s	2006
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2006
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2006
Giorgio Malinverni (Suisse)	2008
Jaime Marchan Romero (Équateur)	2006
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2006
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejia (Colombie)	2006
Shen Yongxiang (Chine)	2008

<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clement Atangana (Cameroun)	2006
Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2006
Arundhati Ghose (Inde)	2006
Maria Virginia Bras Gomes (Portugal)	2006
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2006
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2006
Giorgio Malinverni (Suisse)	2008
Jaime Marchan Romero (Équateur)	2006
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2006
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejia (Colombie)	2006
Shen Yongxiang (Chine)	2008

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

<i>Huit experts élus par le Conseil</i>	<i>Huit experts désignés par le Président du Conseil</i>
Eduardo Aguiar de Almeida (Brésil)	Hassan Id Balkassm (Maroc)
Yuri Boychenko (Fédération de Russie)	Michael Dodson (Australie)
Merike Kokajev (Estonie)	Wilton Littlechild (Canada)
William Ralph Joey Langeveldt (Afrique du Sud)	Aqqaluk Lyngé (Danemark)
Otilia Lux de Coti (Guatemala)	Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)
Lilian Muzangi Mbela (République démocratique du Congo) ^f	Parshuram Tamang (Népal)
Ida Nocolaisen (Danemark)	Victoria Tauli-Corpuz (Philippines)
Qin Xiaomei (Chine)	Nina Pacari Vega (Équateur)

Organes connexes

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie	2007
Allemagne	Allemagne	2006
Argentine	Argentine	2007
Australie	Autriche	2006
Autriche	Australie	2007
Bangladesh	Bangladesh	2006
Bélarus	Bélarus	2006
Bolivie	Bolivie	2007
Burundi	Burkina Faso	2008
Chine	Burundi	2006
Djibouti	Canada	2008
El Salvador	Chine	2007
Érythrée	Colombie	2008
États-Unis d'Amérique	Danemark	2008
Fédération de Russie	Djibouti	2006
Finlande	El Salvador	2006
France	Espagne	2008
Ghana	États-Unis d'Amérique	2008
Inde	Fédération de Russie	2007
Iran (République islamique d')	Finlande	2006
Italie	Guatemala	2008
Japon	Italie	2006
Liban	Japon	2007
Malawi	Liban	2006
Mozambique	Malawi	2006
Myanmar	Mozambique	2007
Nicaragua	Myanmar	2006
Norvège	Pays-Bas	2007
Pays-Bas	Pakistan	2008
Pérou	République de Corée	2008
République de Moldova	République populaire	
République populaire démocratique de Corée	démocratique de Corée	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Rwanda	2008
Sénégal	Sénégal	2006
Suède	Serbie-et-Monténégro	2008
Ukraine	Suède	2006
	Ukraine	2007

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(68 membres)

Afrique du Sud	Lesotho
Algérie	Liban
Allemagne	Madagascar
Argentine	Maroc
Australie	Mexique
Autriche	Mozambique
Bangladesh	Namibie
Belgique	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Nouvelle-Zélande
Chine	Ouganda
Chypre	Pakistan
Colombie	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Philippines
Danemark	Pologne
Égypte	République de Corée
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Roumanie"
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Siège
Finlande	Serbie-et-Monténégro
France	Somalie
Ghana"	Soudan
Grèce	Suède
Guinée	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Japon	
Kenya	

**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement/Fonds
des Nations Unies pour la population**

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Allemagne	Algérie	2008
Australie	Bangladesh	2008
Bélarus	Bélarus	2007
Botswana	Bénin	2008
Cameroun	Botswana	2006
Cap-Vert	Cameroun	2006
Chine	Canada ^v	2007
Congo	Chine	2006
Cuba	Congo	2006
Danemark	Cuba	2006
El Salvador	Danemark	2006
Érythrée	États-Unis d'Amérique	2007
États-Unis d'Amérique	Équateur	2008
Fédération de Russie	Érythrée	2006
Gambie	Fédération de Russie	2008
Guatemala	France ^v	2006
Guyana	Gambie	2006
Inde	Guatemala	2007
Indonésie	Guyana	2007
Iran (République islamique d')	Indonésie	2006
Italie	Iran (République islamique d')	2006
Japon	Jamaïque	2008
Kazakhstan	Japon	2008
Népal	Kazakhstan	2007
Norvège	Norvège	2008
Ouganda	Nouvelle-Zélande	2008
Pays-Bas	Ouganda	2007
Pologne	Pays-Bas	2006
Portugal	Pakistan	2008
République populaire démocratique de Corée	Pologne	2006
Suède	Portugal	2007
Suisse	République populaire démocratique de Corée	2007
Tunisie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Turquie	Suède	2006
Ukraine	Turquie	2007
Uruguay	Ukraine	2007

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^w

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition en 2005

<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Australie	2007	Allemagne	2007
Chine	2007	Angola	2006
Cuba	2007	Bangladesh	2006
Danemark	2006	Canada	2007
Éthiopie	2007	Congo	2007
Fédération de Russie	2006	États-Unis d'Amérique	2006
France	2006	Finlande ^x	2005
Inde	2006	Haïti	2007
Iran (République islamique d')	2005	Indonésie	2005
Japon	2005	Jamahiriya arabe libyenne	2005
Malawi	2005	Nicaragua ^x	2006
Mexique	2005	Niger	2007
Norvège	2007	Pays-Bas	2006
Pakistan	2006	Pérou	2005
Pologne	2005	République arabe syrienne	2006
Sénégal	2006	Slovaquie	2005
Suède	2005	Suisse ^x	2005
Tunisie	2007	Thaïlande	2007

Composition en 2006

<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO^b</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Australie	2007	Allemagne	2007
Chine	2007	Angola	2006
Cuba	2007	Bangladesh	2006
Danemark	2006	Canada	2007
Éthiopie	2007	Congo	2007
Fédération de Russie	2006	États-Unis d'Amérique	2006
France	2006	Haïti	2007
Inde	2006	Nicaragua	2006
Indonésie	2008	Niger	2007
Japon	2008	Pays-Bas	2006
Mexique	2008	République arabe syrienne	2006
Norvège	2007	Thaïlande	2007
Pakistan	2006		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008		
Sénégal	2006		
Tunisie	2007		
Ukraine	2008		
Zimbabwe	2008		

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

**Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
à l'Organe créé en application du Protocole de 1972
amendant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**

<i>Composition à partir du 2 mars 2005</i>	<i>Mandat expirant le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)	2010
Sevil Atasoy (Turquie)	2010
Madan Mohan Bhatnagar (Inde)	2007
Elisaldo Carlini (Brésil)	2007
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2010
Philip O. Emafo (Nigéria)	2010
Gilberto Gerra (Italie)	2007
Hamid A. Ghodse (République islamique d'Iran)	2007
Camil Uribe Granja (Colombie)	2010
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2007
Robert Lousberg (Pays-Bas)	2007
Rainer Wolfgang Schmid (Autriche)	2007
Brian Watters (Australie)	2010

**Conseil d'administration de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2006

Burkina Faso
El Salvador
Espagne
Iran (République islamique d')
Italie
Mexique
Nigéria
Philippines
République tchèque
Roumanie

**Comité d'attribution du Prix des Nations Unies
en matière de population^z**

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2006

Algérie
Bangladesh
Bélarus
Cameroun
Guyana
Haïti^{aa}
Iran (République islamique d')
Kenya
Pays-Bas
Pérou

**Conseil de coordination du Programme commun
des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine
et le syndrome d'immunodéficience acquise**

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2005</i>	<i>Composition en 2006^{bb}</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Australie ^{cc}	Allemagne ^{ee}	2007
Bahamas	Australie	2008
Brésil	Bahamas	2006
Canada ^{cc}	Brésil	2007
Cap-Vert	Cap-Vert	2006
Chine	Chine	2006
Côte d'Ivoire	États-Unis d'Amérique	2007
Danemark ^{cc}	Fédération de Russie	2007
États-Unis d'Amérique	Finlande	2008
Fédération de Russie	Grenade	2008
Finlande ^{cc}	Inde	2007
France	Italie ^{ee}	2006
Guatemala	Jamahiriya arabe libyenne	2007
Inde	Japon	2006
Jamahiriya arabe libyenne	Kenya	2007
Japon	Népal	2007
Kenya	Pays-Bas	2006
Myanmar	République populaire démocratique de Corée	2008
Népal	République tchèque	2006
Pays-Bas	Suède	2006
République tchèque	Swaziland	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Suède ^{dd}		
Suisse ^{dd}		
Swaziland		

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2005^{ff}</i>	<i>Composition en 2006^{ff}</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2007
Allemagne	Allemagne	2007
Antigua-et-Barbuda ^e	Antigua-et-Barbuda	2008
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2007
Argentine	Argentine	2006
Bangladesh	Bangladesh	2008
Bélarus	Bélarus	2207
Belgique	Belgique	2008
Brésil	Brésil	2006
Bulgarie	Bulgarie	2007
Burkina Faso	Burkina Faso	2006
Burundi	Burundi	2006
Canada	Canada	2008
Chili	Chili	2006
Chine	Chine	2008
Congo	Congo	2007
Costa Rica	Costa Rica	2007
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	2008
Équateur	Équateur	2006
Espagne	Espagne	2007
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2006
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2006
France	France	2008
Ghana	Ghana	2008
Grèce	Grèce	2007
Haïti ^e	Haïti	2008
Inde	Inde	2007
Indonésie	Indonésie	2006
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2006
Israël	Israël	2007
Jamahiriya arabe libyenne	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Japon	Japon	2006
Jordanie	Jordanie	2007
Kenya	Kenya	2007
Malawi	Malawi	2006
Mexique	Mexique	2007
Nigéria	Nigéria	2007
Norvège	Norvège	2008
Ouganda	Ouganda	2008
Pakistan	Pakistan	2006
Paraguay	Paraguay	2007

<i>Composition en 2005^{ff}</i>	<i>Composition en 2006^{ff}</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Pays-Bas	Pays-Bas	2006
Philippines	Philippines	2007
Pologne	Pologne	2006
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2006
République tchèque	République tchèque	2008
République-Unie de Tanzanie	République-Unie de Tanzanie	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2006
Rwanda	Rwanda	2008
Sénégal	Sénégal	2006
Sierra Leone	Sierra Leone	2006
Slovaquie	Slovaquie	2008
Sri Lanka	Sri Lanka	2007
Suède ^{gg}	Suède ^{gg}	2008
Swaziland	Swaziland	2007
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	2008
Turquie	Turquie	2006

Notes

- ^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixantième session.
- ^b Élu(e) par l'Assemblée générale à sa 45^e séance, le 28 octobre 2004, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2005, en remplacement de la Grèce.
- ^c Conformément aux alinéas b) et c) de sa décision 2005/213 du 31 mars 2005, le Conseil a modifié la durée du mandat des membres de la Commission de la population et du développement et prorogé le mandat des membres actuels de la Commission. À sa 7^e séance plénière, le 27 avril 2005, le Conseil a élu les 16 États Membres suivants pour un mandat prenant effet à la 1^{re} séance de la quarantième session de la Commission en 2006 et expirant à la clôture de la quarante-troisième session de la Commission en 2010 : Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gambie, Inde, Jamaïque, Liban, Mexique, Oman, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Ukraine, Uruguay et Zambie (décision 2005/201 C).
- ^d Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la quarante et unième session de la Commission en 2008 (décision 2005/201 B). À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, il a ensuite élu Haïti au siège devenu vacant (décision 2005/201 C).
- ^e Élu à la 4^e séance, le 31 mars 2005, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2005/201 B).
- ^f Élu à la 52^e séance, le 16 septembre 2004, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2004/201 F).
- ^g Élu(e) à la 4^e séance, le 31 mars 2005, pour un mandat prenant effet à la 1^{re} séance de la trente-neuvième session de la Commission, en 2005, en remplacement de la Norvège (décision 2005/201 B).

- ^h À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a élu les 13 États Membres suivants à la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la séance d'ouverture, en 2006, de la cinquante et unième session de la Commission et expirant à la clôture de sa cinquante-quatrième session en 2010 : Brésil, Cameroun, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Lesotho, Malaisie, Mexique, République de Corée, Togo et Zambie (décision 2005/201 C).
- ⁱ Le Comité a reporté l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Afrique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2006 (décision 2005/201 C).
- ^j À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a élu les 16 États Membres suivants à la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans prenant effet à la séance d'organisation de la quinzisième session de la Commission, en 2006, et expirant à la clôture de la dix-septième session en 2009 : Antigua-et-Barbuda, Australie, Chili, Djibouti, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Koweït, Pérou, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Soudan (décision 2005/201 C).
- ^k Le Conseil a reporté l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008 (voir décision 2004/201 D).
- ^l À sa 39^e séance, le 26 juillet 2005, le Conseil a modifié le mandat de la Commission afin de prendre en compte l'admission de l'Allemagne en tant que membre de la Commission (résolution 2005/41 du Conseil économique et social).
- ^m À ses 7^e et 34^e séances, le 27 avril et le 21 juillet 2005, le Conseil a présenté la candidature de 18 États Membres aux fins d'élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2006 et a reporté la présentation de la candidature de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, aux fins d'élection par l'Assemblée générale, pour le même mandat (décisions 2005/201 C et E).
- ⁿ À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a entériné la décision du Secrétaire général d'approuver la demande d'admission de la Zambie au Sous-Comité du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques figurant dans le document E/2005/9/Add.9 (décision 2005/201 C).
- ^o Le Conseil a également reporté l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2005 (décision 2004/201 F).
- ^p Le Conseil a reporté l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2006 (décision 2005/201 C).
- ^q Nommée le 4 février 2005, à la 2^e séance, afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès d'Eul Yong Park (République de Corée) (décision 2005/201 A).
- ^r Par sa décision 2004/69 du 11 novembre 2004, le Conseil économique et social a décidé de faire du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, composé de 25 membres nommés par le Secrétaire général.
- ^s À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a élu Arundhati Ghose (Inde) pour un mandat de quatre ans prenant effet à la date de l'élection pour pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de Chokila Iyer (Inde) (décision 2005/201 C).
- ^t Éluë à la 52^e séance, le 16 septembre 2004, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2005 pour pourvoir le poste devenu vacant à la suite du décès de Njuma Ekundanayo (République démocratique du Congo) (décision 2004/201 F).
- ^u Élus par le Conseil à sa 7^e séance, le 27 avril 2005, conformément à la résolution 59/169 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2004 (décision 2005/201 C).

- ^v À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a élu le Canada et la France pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2006, en remplacement de la Suisse et de l'Allemagne, respectivement (décision 2005/201 C).
- ^w Conformément à la résolution 50/8 de l'Assemblée générale en date du 1^{er} novembre 1995, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élisent chacun 18 membres parmi les États Membres de l'ONU ou de la FAO, comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration sont choisis parmi les États figurant sur les listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial, qui sont reproduites dans le document E/2005/9/Add.6.
- ^x Pour 2005, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont décidé de remplacer la Belgique, El Salvador et l'Irlande par la Suisse, le Nicaragua et la Finlande, respectivement.
- ^y Le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourvoira les six sièges vacants à sa session, qui se tiendra en novembre 2005.
- ^z Pour le règlement concernant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.
- ^{aa} Élu à la 7^e séance, le 27 avril 2005, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2005/201 C).
- ^{bb} Le Conseil a reporté l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2006 (décision 2005/201 C).
- ^{cc} À sa 7^e séance, le 27 avril 2005, le Conseil a élu l'Australie et la Finlande pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, en remplacement du Canada et du Danemark, respectivement (décision 2005/201 C).
- ^{dd} À sa 9^e séance, le 9 juin 2005, le Conseil a élu la Suède pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, en remplacement de la Suisse (décision 2005/201 D).
- ^{ee} À sa 7^e séance, le 27 avril, le Conseil a élu l'Allemagne et l'Italie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2006, en remplacement de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, respectivement (décision 2005/201 C).
- ^{ff} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2008 (décision 2005/201 B).
- ^{gg} Élu à la 2^e séance, le 4 février 2005, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2005/201 A).

Annexe IV

Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

À sa 8^e séance, le 28 avril 2005, lors de la reprise de sa session d'organisation, le Conseil économique et social a adopté la décision E/2005/216, dans laquelle il esquissait les modalités d'une réunion officieuse qui serait chargée d'examiner la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement (voir E/2005/SR.8). En application de cette décision, le Conseil a tenu cette réunion officieuse le 13 juillet 2005, pendant sa session de fond, et a entendu une brève présentation, qui a été suivie d'un débat interactif. La réunion a été résumée par Johan Verbeke (Belgique), Vice-Président du Conseil.
